Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère du Solliciteur général

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère du Solliciteur général.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08436-9
ISSN 0836-1150

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Solliciteur général pour l'exercice financier 1986-1987.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Solliciteur général,
Herbert Marx

Décembre 1987

Table des matières

I — Personnel de direction 7

Ministère 7

Organismes relevant du Solliciteur général 7

II — Réalisations de l'ensemble du Ministère en 1986-1987 9

III — Informations générales 13

Résumé de la **Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives** 13

Impact de la scission du ministère de la Justice sur les réalisations du Ministère 13

IV — Bilan administratif 15

Direction du Ministère 15

Direction des communications 18

Direction générale de l'administration 22

Direction générale de la sécurité publique 25

Direction générale des services correctionnels 32

Direction de la vérification interne 36

Service de la planification 37

Sûreté du Québec 38

V — Rapport sur l'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* 43

Annexes 45

Annexe 1 45

Liste des lois appliquées par le Solliciteur général 45

Annexe 2 46

Liste des règlements adoptés en vertu de lois ou de parties de lois appliquées par le Solliciteur général 46

Annexe 3 49

Liste des principaux services offerts à la population par le ministère du Solliciteur général 49

I — Personnel de direction

Ministère

Solliciteur général
Gérard Latulippe

Sous-solliciteur général
Robert Diamant

Sous-ministre associé à la Direction générale de l'administration
Raymond Conti

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité publique
Pierre Verdon

Sous-ministre associé à la Direction générale des services correctionnels
Normand Carrier (par interim)

Directeur général de la Sûreté du Québec
Jacques Beaudoin

Directrice des communications
Michelle Derome (par interim)

Organismes relevant du Solliciteur général[1]

Bureau du coroner
Jean Grenier
Coroner en chef

Commission de police du Québec
Guy Tremblay
Président

Commission québécoise des libérations conditionnelles
Renée Collette
Présidente

Régie des permis d'alcool du Québec
Ghislain K. Laflamme
Président

1 Quatre organismes relevaient, au cours de l'exercice 1986-1987 du Solliciteur général. La liste de ces organismes, ainsi que le nom de leur président est reproduite ci-après. Chacun de ces organismes produit son propre rapport annuel. Nous invitons les lecteurs à s'y référer pour obtenir plus d'information sur les réalisations de chacun d'eux.

II — Réalisations de l'ensemble du Ministère en 1986-1987

Le lecteur trouvera cependant plus de détails dans les bilans administratifs des directions générales du ministère.

Le Ministère a travaillé à plusieurs réalisations visant à mieux remplir le mandat qui est le sien, à améliorer ses relations avec les citoyen(ne)s et à parfaire le fonctionnement de son organisation interne. Ce sont ces réalisations qui sont décrites dans le texte qui suit.

Création du Ministère

La structuration du Ministère s'est faite en trois étapes. La première a été la création du Bureau du sous-solliciteur général, sous-ministre en titre du Ministère, en avril 1986. La seconde a été l'étape de nominations du sous-ministre associé et des cadres supérieurs de la Direction générale de l'administration, à l'été 1987. Ceux-ci ont été chargés de la réalisation de la troisième étape: l'élaboration de la structure organisationnelle, approuvée par le Conseil du trésor en février 1987 et les travaux nécessaires au partage des ressources humaines, financières et matérielles, qui se sont terminés le 1er avril 1987.

Dans ce cadre, il importe de mentionner la préparation du projet de loi permettant de concrétiser juridiquement la constitution et l'organisation du ministère du Solliciteur général. Intitulée **Loi créant le ministère du Solliciteur et modifiant diverses dispositions législatives** (L.Q., 1986, chapitre 86, sanctionnée le 10 décembre 1986), cette loi se situe dans la foulée de la décision d'accorder plus d'importance à la sécurité publique en créant un Ministère distinct du ministère de la Justice pour en assumer le mandat.

Rénovation de l'organisation policière

Au cours de l'exercice 1986-1987, le Ministère a mené une démarche de réflexion visant à formuler des propositions permettant l'amélioration et la rationalisation de l'organisation policière au Québec afin de répondre plus adéquatement aux besoins présents et futurs de la société québécoise.

Cette démarche a donné lieu à la préparation d'un avant-projet de loi qui doit être soumis à l'attention des parlementaires et doit faire l'objet d'une large consultation auprès des intéressé(e)s. Il porte essentiellement sur les mécanismes de support, de surveillance et d'encadrement des fonctions policières.

Solutions de rechange à l'incarcération

Le comité de travail, mis sur pied le 20 février 1986 pour rechercher des mesures de substitution à l'incarcération, a poursuivi son travail et a remis son rapport le 11 septembre 1986. Dès lors, le Ministère a procédé à la mise en oeuvre de plusieurs recommandations tandis que d'autres, exigeant une étude de faisabilité plus approfondie, seront traitées au cours du prochain exercice.

Parmi les mesures prises pour assurer une meilleure gestion des mesures sentencielles, le Ministère a procédé à l'élaboration de plusieurs programmes dont les principaux sont les suivants: la surveillance intensive dans le cadre d'une ordonnance de probation, la session d'information imposée par le tribunal aux conducteurs condamnés pour conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies (Alcofrein), des expériences pilotes en matière d'évaluation rapide et ponctuelle à la Cour et de parrainage social. Enfin, le Ministère a procédé à la création du Fonds des personnes incarcérées.

Ce dernier programme, ainsi que celui de la surveillance intensive ont fait l'objet, en cours d'année, de modifications à la **Loi sur la probation et les établissements de détention**.

Relations avec les citoyen(ne)s

Au cours de l'exercice 1986-1987, le Ministère a poursuivi son action dans le domaine de la violence conjugale, à la suite de la publication, le 17 mars 1986, de la politique d'intervention sur ce sujet. Les policiers et les agents de probation ont été sensibilisés à cette problématique et ont reçu une formation leur permettant d'intervenir adéquatement dans de tels cas.

Le Ministère a poursuivi son action visant à supporter la contribution des citoyen(ne)s et de la collectivité aux objectifs de réinsertion des contrevenant(e)s par la consolidation et le développement de son réseau d'hébergement pour la clientèle du

secteur correctionnel et les besoins des tribunaux. Il a également accru sa contribution aux ateliers de réinsertion par le travail.

Afin de mieux circonscrire son intervention auprès des contrevenant(e)s, le Ministère a mis en application une politique visant à donner information, aide et conseil aux contrevenant(e)s sous l'effet d'une ordonnance de probation.

Le Ministère a également suscité la présentation d'un projet de loi qui, par la création d'une nouvelle catégorie de permis d'alcool, a permis de clarifier la situation consistant à autoriser le consommateur à apporter son alcool dans un établissement de restauration.

Information au public

En 1986-1987, plusieurs activités d'information ont été organisées. Ainsi, en collaboration avec les ministères de la Justice et de la Santé et des Services sociaux, une brochure et un dépliant ont été produits pour informer les parents et les adolescents des modifications apportées à la **Loi sur les jeunes contrevenants** et pour faire le point sur le système de justice pénale pour ceux-ci.

Le Ministère a également mis à jour et diffusé des dépliants visant à informer le public sur certaines mesures probatoires.

Activités policières de la Sûreté du Québec

Les infractions criminelles rapportées à la Sûreté du Québec ou connues d'elle en 1986* s'élèvent à 64 443, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 1985. Le taux de solution des infractions se situe à 50,7 % en hausse de 3,1 %. Les crimes contre la propriété représentent 53 % de la criminalité alors que les crimes avec violence comptent pour 8,2 % de la criminalité.

Au cours de l'année 1986, la Sûreté du Québec a accru ses activités en matière de sécurité routière et de lutte aux trafiquants de drogues. Ainsi, les activités préventives concernant les infractions au **Code de la sécurité routière** et les infractions criminelles relatives à la conduite de véhicules se sont chiffrées à 845 558 en hausse de 53,6 %. La lutte au trafic de drogues et de stupéfiants a donné lieu à 3 447 accusations, soit une augmentation de 73 % par rapport à l'année précédente. De plus, 19 laboratoires de stupéfiants ont été démantelés à la suite d'opérations effectuées par la Sûreté du Québec.

* Les données statistiques portent sur l'année de calendrier

État de la criminalité au Québec

La Direction générale de la sécurité publique a recueilli et analysé des statistiques sur l'état de la criminalité au Québec et l'efficacité de l'action policière. Le lecteur pourra consulter, au présent rapport, des tableaux faisant état des données statistiques recueillies.

Prévention du crime

Au cours de l'année 1986-1987, le Ministère a réalisé plusieurs activités relatives à la prévention de la criminalité. En plus de poursuivre les programmes de prévention du crime mis de l'avant durant les années antérieures, le Ministère a travaillé à l'organisation de la Semaine de la prévention du crime. Sous le thème « La violence blesse toujours », cette semaine avait pour but d'accroître la sensibilisation de la population au phénomène de la violence et à ses différentes manifestations et aux mesures qui doivent être prises pour la prévenir. De nombreux documents d'information ont été produits à cet effet et ont été diffusés dans chacune des régions du Québec.

Ressources humaines

En ce qui a trait à l'administration interne du Ministère, et plus spécifiquement à la gestion des ressources humaines, l'accent a été mis principalement sur le partage des ressources avec le ministère de la Justice. De nombreux efforts ont été accordés à la structuration du Ministère, notamment en regard de la préparation et de l'implantation du plan d'organisation administrative supérieure.

De plus, le Ministère a conclu avec le ministère de l'Éducation un protocole d'entente visant à dispenser des programmes de formation pour les agents de la paix oeuvrant en milieu carcéral.

Informatique et systèmes

En 1986-1987, le Ministère a complété le développement du système de gestion des dossiers administratifs correctionnels. Par la suite, il a procédé à l'expérimentation du système dans des sites représentatifs de la clientèle, soit des établissements de détention, des bureaux de probation et un bureau de la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Ce projet pilote a fourni l'occasion d'évaluer l'adéquation des fonctions réalisées et a entraîné une série de mesures correctives. Cette expérience a permis également de prendre connaissance de l'ampleur des besoins en formation. Les difficultés d'adaptation au nouvel environnement ont mené à la décision d'une implantation progressive dans la plupart des établissements de détention.

Par ailleurs, en 1986-1987, le Ministère a continué à développer le système de gestion des permis d'alcool, fournissant ainsi à la Régie des permis d'alcool la possibilité d'implanter les fonctions reliées aux permis permanents ainsi qu'aux permis de réunion.

Pour les fins de ces systèmes, le Ministère a procédé à l'acquisition de 48 contrôleurs de communication, 134 écrans et 75 imprimantes.

Enfin, pour faire face à un changement des règlements, le Ministère a développé et implanté un système de gestion des dossiers des occasionnels.

Ressources matérielles

Au cours de la présente année, le Solliciteur général du Québec a fait les démarches nécessaires en vue de procéder au remplacement de deux édifices carcéraux dont la construction datait du début du siècle. Leur vétusté et les conditions de vie insalubres pour la population carcérale avaient été soulignées depuis longtemps et à maintes reprises par différents groupes ainsi que par le Protecteur du citoyen.

Il s'agit des établissements de détention de Trois-Rivières et de Sherbrooke. L'établissement de Trois-Rivières, dont la capacité sera de 118 places, doit être livré à l'automne 1988. Par ailleurs, la capacité de la prison de Sherbrooke sera de 84 places et la nouvelle construction devrait être terminée à l'automne 1989.

Des programmes de réaménagement et différents projets de construction qui ont fait l'objet d'études de besoins, sont en cours de réalisation ou ont été terminés au cours de l'exercice financier 1986-1987. Ainsi, les postes de la Sûreté du Québec à New-Carlisle et Tadoussac ont été réaménagés, le projet de reconstruction du poste de New-Richmond a été enclenché, tandis que sept nouveaux postes adaptés aux besoins du milieu étaient ouverts, afin de mieux desservir les populations inuit et amérindienne.

III — Informations générales

Résumé de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives*

La **Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives** (L.R.Q., 1986, c. 86) définit les fonctions et les obligations du Solliciteur général et prévoit le cadre de la constitution et de l'organisation du Ministère.

Le Solliciteur général a pour fonction de diriger le Ministère. Il lui appartient d'élaborer et de proposer au Gouvernement des politiques relatives au maintien de la sécurité publique, à la prévention de la criminalité, à l'implantation et l'amélioration des méthodes de détection et de répression de la criminalité ainsi qu'à l'incarcération et la réinsertion sociale des détenu(e)s.

De plus, le Solliciteur général se voit confier, par cette loi, des fonctions en matière de police, de détention, de probation, de surveillance de la circulation routière et d'alcool ainsi qu'à l'égard des coroners, des commissaires aux incendies et des agences d'investigation ou de sécurité.

La **Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives** prévoit la nomination d'une personne qui occupe la fonction de sous-solliciteur général. Elle prévoit également la nomination de sous-ministres associés.

Le personnel nécessaire au fonctionnement du Ministère est généralement nommé conformément à la **Loi sur la fonction publique**.

Impact de la scission du ministère de la Justice sur les réalisations du Ministère

Les bilans des réalisations de la Direction du Ministère, de la Direction générale de l'administration, des directions des Communications et de la Vérification interne ainsi que du Service de la planification doivent être lus en tenant compte de deux facteurs.

Le premier est la création législative du ministère du Solliciteur général par la **Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives**, sanctionnée le 10 décembre 1986 qui est venue concrétiser la délégation au Ministère du Solliciteur général de la mission de la sécurité publique qui relevait antérieurement du seul ministère de la Justice.

Le second facteur est l'absence de ressources propres au ministère du Solliciteur général avant le 1er avril 1987. En effet, au cours de l'exercice financier 1986-1987, plusieurs personnes avaient fait l'objet de prêts de services par le ministère de la Justice. De plus, certains membres du personnel des directions correspondantes du ministère de la Justice assumaient leurs responsabilités pour le compte à la fois du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général.

En conséquence, les réalisations de ces unités administratives du ministère du Solliciteur général sont, de façon générale, celles du secteur correspondant du ministère de la Justice. Les bilans administratifs qui suivent illustrent donc en grande partie des réalisations du ministère de la Justice mais se rapportant à la mission du ministère du Solliciteur général.

Par ailleurs, compte tenu de ce contexte, on ne pourra trouver au présent rapport l'organigramme officiel du Ministère non plus que les tableaux statistiques sur les ressources matérielles et financières pour ces unités administratives.

IV — Bilan administratif

Direction du Ministère

Le Solliciteur général dirige le Ministère et en définit les grandes orientations. Il répond devant l'Assemblée nationale du Québec des activités du Ministère et il soumet à l'approbation du Conseil des ministres les mémoires et les projets de décret qui concernent le maintien de la sécurité publique, la prévention de la criminalité, l'implantation et l'amélioration des méthodes de détection et de répression de la criminalité, ainsi que la surveillance, la garde et la réinsertion sociale des contrevenant(e)s.

Le Solliciteur général exerce également des fonctions en matière de surveillance de la circulation routière, de contrôle du commerce des boissons alcooliques, ainsi qu'à l'égard des coroners, des commissaires aux incendies et des agences d'investigation ou de sécurité.

Il présente à l'Assemblée nationale du Québec les projets de loi qui découlent de la politique gouvernementale dans ces secteurs et, une fois les lois adoptées, veille à leur mise en application.

Le Solliciteur général est membre du Comité de législation du Gouvernement, organisme formé de ministres et chargé principalement d'examiner les projets de loi pour assurer ultimement leur cohérence juridique et vérifier s'ils reflètent bien les décisions du Conseil des ministres. Le Solliciteur général fait partie également du Conseil des ministres provinciaux de la justice et représente le Québec aux différentes conférences interprovinciales et fédérales-provinciales des ministres responsables de la justice pénale.

Au niveau administratif, le Ministère est sous la direction du sous-solliciteur général. Sous-ministre en titre et premier fonctionnaire du Ministère, il coordonne l'activité des directions générales de la Sécurité publique, de la Sûreté du Québec, des Services correctionnels et de l'Administration, ainsi que celle de la Direction des communications, de la Direction de la vérification interne et du Service de la planification. Il veille à la réalisation du mandat et des objectifs du Ministère. Il préside le Bureau de direction qui réunit les sous-ministres associés et certains autres gestionnaires.

Le sous-solliciteur général assure de plus les relations avec les différents organismes relevant du Solliciteur général. Il est secondé dans son travail immédiat par le directeur du Bureau du sous-solliciteur général et par trois conseillers.

À l'échelon interprovincial, le sous-solliciteur général participe aux conférences fédérales-provinciales et interprovinciales qui réunissent les sous-solliciteurs généraux, les sous-ministres de la Justice et les sous-procureurs généraux.

De même, le sous-solliciteur général siège au Conseil canadien de la statistique juridique, organisme qui dépend administrativement de Statistiques Canada.

Réalisations

Conférences fédérales-provinciales et conférences interprovinciales

Une conférence interprovinciale des solliciteurs généraux, procureurs généraux et ministres de la Justice des provinces s'est tenue à Vancouver (Colombie-Britannique), les 1er et 2 octobre 1986.

Cette réunion avait été précédée d'une réunion fédérale-provinciale territoriale des sous-ministres responsables de la justice pénale les 28 et 29 mai 1986 à Québec.

Une autre réunion fédérale-provinciale territoriale des sous-ministres responsables de la justice pénale s'est tenue à Banff (Alberta), du 9 au 11 décembre 1986.

Par ailleurs, le ministère du Solliciteur général a participé à plusieurs rencontres de hauts fonctionnaires et à des groupes de travail qui ont permis de faire avancer les dossiers en matière de relations fédérales-provinciales.

Groupes de travail

Rénovation de l'organisation policière

En avril 1986, le Solliciteur général lançait le processus de la rénovation policière. Il s'agit d'une vaste démarche destinée à revoir en profondeur toute l'organisation policière. Après vingt ans, le cadre actuel d'organisation policière, établi par la Loi de police, nécessitait d'être réaménagé et modernisé afin de répondre aux nouveaux besoins de la société québécoise. Dans ce cadre, une équipe de travail était constituée pour travailler sur cet important dossier. Elle était chargée principalement de

faire des recherches, études, analyses et autres travaux devant conduire à l'identification de solutions et de scénarios d'organisation possibles. Coordonnée par le sous-ministre associé à la Sécurité publique, cette équipe multidisciplinaire regroupait des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales, de la Commission de police du Québec, du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et de différentes directions du ministère du Solliciteur général.

En septembre 1986, le groupe de travail publiait un document de référence qui a servi à une vaste consultation des milieux municipal et policier.

Solutions de rechange à l'incarcération

Le 20 février 1986, le Solliciteur général procédait à la formation d'un comité de travail qui avait pour mandat de rechercher des mesures de substitution à l'incarcération. Ce groupe de travail était présidé par monsieur Pierre Landreville, directeur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Le 4 septembre 1986, le rapport du comité de travail était officiellement remis au Solliciteur général, qui le rendait public le 11 septembre suivant. Ce rapport a été préparé dans l'esprit du principe de modération en matière de justice pénale et a fait l'objet d'un consensus au sein de l'équipe multidisciplinaire que formaient les membres du comité. Les recommandations concernent plusieurs intervenants oeuvrant dans le système de justice pénale et également plusieurs ministères, tant du gouvernement fédéral que du gouvernement québécois.

Les orientations de changement tracées par le comité d'étude portent sur trois grands axes d'intervention: les modifications législatives proposées (tant aux lois du Québec qu'au **Code criminel**); les énoncés de politique à être élaborés; les mesures administratives donnant suite à l'ensemble de ces recommandations.

Un plan de mise en oeuvre des recommandations du rapport a été préparé et un comité de travail interministériel, formé de représentants du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général, a été créé à cet effet.

Les programmes suivants sont partie intégrante de ce plan de mise en oeuvre et sont présentement en phase de programmation: la surveillance intensive, les programmes **Alcofrein** et **Alcofrein Plus**, l'expérience pilote d'évaluation rapide à la Cour.

Contrôle du commerce des boissons alcooliques

Afin de contrer le commerce illégal de boissons alcooliques, le Solliciteur général a formé un comité interministériel sur le contrôle du commerce des boissons alcooliques sous la présidence du président-directeur général de la Régie des permis d'alcool du Québec. Ce comité avait pour mandat de répertorier les lacunes en ce domaine et d'y proposer des solutions.

Le comité a été formé de représentants du ministère du Solliciteur général, y compris de la Sûreté du Québec, de la Régie des permis d'alcool du Québec, de la Société des alcools du Québec et des ministères de l'Industrie et du Commerce et du Revenu.

Les recommandations de ce comité ont donné lieu à la **Loi modifiant diverses propositions législatives concernant les boissons alcooliques** (projet de loi 96), sanctionnée le 19 décembre 1986.

Cette loi poursuit deux grands objectifs. Premièrement, elle vise à ce que le contrôle de la circulation et de la vente des boissons alcooliques, notamment auprès de ceux qui détiennent des permis, soit plus efficace. Deuxièmement, par la création du nouveau « permis pour servir », elle solutionne le problème de la pratique du « vin libre ».

Transport routier des biens et des personnes

En octobre 1986, le Solliciteur général, constatant les difficultés inhérentes à l'application des lois et règlements concernant le transport routier des biens et des personnes, décidait, en concertation avec les ministres concernés, de constituer un comité interministériel de stratégie regroupant les ministères du Solliciteur général, de la Justice, des Transports, du Revenu, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de l'Énergie et des Ressources, ainsi que la Régie de l'assurance automobile du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Ce comité interministériel de stratégie, présidé par le sous-solliciteur général et formé des sous-ministres et des présidents des organismes, a constitué deux équipes de travail, l'une chargée de l'élaboration d'un programme de contrôle routier et l'autre de la révision de la législation et la réglementation relatives au contrôle routier.

Dossiers spéciaux

Cinq dossiers spéciaux ont fait l'objet d'une coordination ministérielle assumée par des personnes rattachées au Bureau du sous-solliciteur. Il s'agit des dossiers de la condition féminine, de la politique familiale, des activités ministérielles en milieu autochtone, de la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels** et des activités de coopération internationale.

Dossier de la condition féminine

Le Bureau du sous-solliciteur général a assumé la coordination du dossier de la condition féminine. L'objectif de ce dossier est de favoriser et de promouvoir les programmes et les activités visant à améliorer la condition de la clientèle féminine du Ministère. Parmi celle-ci, on trouve les détenues, les conjointes de détenus et, d'une manière générale, toutes les femmes qui ont recours aux services du Ministère, que ce soit comme victimes d'actes criminels ou utilisatrices de tout service offert par le Ministère à la population.

Le Bureau du sous-solliciteur général s'est acquitté également du mandat d'assurer la liaison entre le Secrétariat à la condition féminine et le ministère du Solliciteur général.

L'année 1986-1987 a été consacrée à l'établissement de programmes et d'activités. Mentionnons plus particulièrement:

— l'implantation d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale, conjointement avec le ministère de la Justice;
— la participation à l'élaboration du plan d'action en matière de condition féminine pour l'année 1987-1988, ainsi qu'à celle du plan d'orientations gouvernementales pour les années 1987-1990.

Dossier de la politique familiale

Le 6 octobre 1986, madame Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux, rendait public un plan d'intervention visant à donner suite au Rapport du Comité de la consultation sur la politique familiale.

L'objet de la politique familiale est de protéger et promouvoir la famille en tant qu'institution et milieu de vie, notamment par l'insertion de la dimension familiale dans toutes les politiques du Gouvernement où cela est requis. Le ministère du Solliciteur général est concerné par cette politique, notamment lorsqu'il assume son rôle à l'égard du maintien de la sécurité publique.

L'année 1986-1987 a été consacrée à l'élaboration de cette politique et le Bureau du sous-solliciteur général a participé aux discussions et rencontres portant sur ce sujet et a collaboré à la préparation du plan d'action en matière de politique familiale pour l'année 1987-1988.

Dossier des activités ministérielles en milieu autochtone

Le coordonnateur des activités ministérielles en milieu autochtone a pour mandat de coordonner et d'harmoniser toutes les activités inhérentes à l'administration de la justice pénale en milieu autochtone.

Ce mandat couvre la mise en application des articles de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (Cris et Inuit) et de la Convention du Nord-Est québécois (Naskapis) qui concernent le ministère du Solliciteur général, ainsi que le développement et l'organisation de services à l'égard des autres nations autochtones du Québec non couvertes par ces conventions.

De plus, le coordonnateur représente le Ministère dans ses relations avec les dix nations autochtones du Québec, les autres ministères, le Secrétariat aux affaires autochtones (S.A.A.) et le gouvernement fédéral, plus particulièrement le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Dossiers de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

D'avril 1986 à mars 1987, 35 demandes ont été reçues au ministère du Solliciteur général. Elles concernaient l'accès à des renseignements personnels (19), à des documents (15) ou la rectification de renseignements personnels (1). La responsable ministérielle a pu répondre entièrement à sept de ces demandes, quatre n'ont pu être que partiellement satisfaites, six ont été référées à un autre organisme, six ont été refusées et huit visaient des documents inexistants. Au 31 mars 1987, six demandes étaient en cours de traitement. Parmi les demandes reçues cette année, trois d'entre elles ont donné lieu à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information. Au 31 mars 1987, une demande a été refusée et deux sont en suspens.

De plus, dans le cadre de l'application de la **Loi sur l'assurance-chômage**, 28 demandes de renseignements concernant l'administration des sentences nous ont été acheminées par le ministère d'Emploi et Immigration Canada. Douze ont reçu une réponse, onze visaient des documents inexistants, deux comportaient des renseignements insuffisants et, au 31 mars 1987, trois étaient en suspens.

Dossier des activités de coopération internationale

Dans le cadre de ses activités de coopération internationale, le ministère du Solliciteur général a réalisé les missions suivantes:

— Visite au New-York Police Academy (Institut de police du Québec)

— Visite au Laboratoire du F.B.I. à Washington (chimie judiciaire)

— Visite à la Préfecture de police de Paris (France), au Metropolitan Laboratory de Londres et au RARDE de Sevenoaks (Angleterre) (explosifs)

— Visite au Centre de contrôle des opérations policières en France et en Angleterre

— Visite au Royaume-Uni, en Suède et aux Pays-Bas (organisation policière et prisons)

Des fonctionnaires du Ministère ont également assisté à divers colloques, congrès ou cours portant sur l'éducation médicale continue pour les pathologistes judiciaires, l'impression des documents, les armes à feu, la supervision des tests d'haleine pour les programmes d'intoxication, l'immunologie judiciaire, les explosifs, les jeunes conducteurs sous l'influence de l'alcool et des drogues, les enquêtes et les renseignements criminels.

Au cours du dernier exercice, plusieurs missions (française, américaine et italienne) ont été accueillies par le Ministère. Leurs intérêts principaux portaient sur:

— la prévention et les victimes d'actes criminels;

— les programmes d'aide aux victimes et les concepts et programmes sur la criminalité et la délinquance;

— les pratiques en matière de toxicologie;

— l'intervention du pathologiste en matière de médecine légale;

— les approches des dossiers au niveau des méthodes médico-légales;

— les orientations de l'administration pénitentiaire en matière de traitement des détenus atteints de troubles mentaux et l'organisation des services pénitentiaires spécialisés;

— la participation de la communauté et des associations à la mise en oeuvre de la politique pénale pour les adultes.

Dans le cadre des échanges Québec Wallonie-Bruxelles, le Ministère a reçu un groupe de stagiaires belges intéressés aux travaux communautaires et compensatoires pour les adultes.

Un groupe de trois délégués de l'École de la magistrature française a également effectué une visite au Centre de détention de Québec en octobre 1986.

Direction des communications

Mandat

La Direction des communications relève directement du sous-solliciteur général. Son mandat consiste, d'une part, à faire connaître à la population et à certaines clientèles spécifiques les lois, règlements et réalisations du Ministère et, d'autre part, à conseiller et à assister, en matière de communication, le personnel des directions générales du Solliciteur général, à l'exception de celui de la Sûreté du Québec.

À cette fin, la Direction élabore et met en oeuvre des programmes d'information, de publicité et de relations publiques et produit un ensemble de documents écrits et audiovisuels.

La Direction des communications est aussi chargée d'informer les employé(e)s du Ministère par la mise en place d'instruments d'échange favorisant la communication entre la Direction du Ministère et son personnel.

Réalisations

Informations sur les activités du Ministère

— Création du ministère du Solliciteur général du Québec

Soucieux de faire connaître à la population les différents services qu'il offre et d'affirmer sa présence comme premier responsable de la sécurité publique au Québec, le ministère du Solliciteur général a demandé à la Direction des communications de concevoir et de réaliser un programme d'information sur la création du Ministère, sur son rôle, son mandat et ses activités.

Cet important programme a été élaboré au cours de l'hiver 1987. Il a pour thème: **Au coeur de votre sécurité, le ministère du Solliciteur général du Québec**. Les documents d'information et les activités de communication qu'il comporte serviront à renseigner les citoyen(ne)s, les intervenant(e)s, les médias et les employé(e)s sur les fonctions qu'exerce le Ministère en vue de:

- maintenir l'ordre
- prévenir la criminalité
- améliorer les méthodes de détection et de répression de la criminalité
- assurer la garde, la surveillance et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

— Sécurité publique

La Direction des communications a continué à faire connaître divers services ou programmes offerts par la Direction générale de la sécurité publique. Elle a notamment appuyé son personnel pour la réalisation de plusieurs activités relatives à la prévention de la criminalité.

À ce chapitre, l'une de ses plus importantes réalisations a été sa participation à l'organisation et à la promotion de la Semaine de la prévention du crime qui s'est tenue à la grandeur du Québec en novembre 1986. Sous le thème **La violence blesse toujours**, la Direction a produit et diffusé de nombreux documents d'information destinés à sensibiliser la population à la problématique de la violence qui touche quotidiennement les personnes et à la renseigner sur les mesures qui doivent être prises pour la prévenir.

Elle a plus précisément publié une affiche, une carte-jeu, une pochette d'information, des messages d'intérêt public et un cahier thématique sur la violence en général et sur certains aspects particuliers tels que la violence en milieu familial, à l'égard des personnes âgées, dans les sports, dans les médias, etc. Elle a participé à la diffusion de ces documents en collaboration avec les comités régionaux de prévention du crime et divers organismes sociaux, communautaires et gouvernementaux qui se sont officiellement associés à la tenue de cet événement.

La Direction a assuré la révision et la production technique du bulletin d'information **Action-Prévention** visant à favoriser, au Québec, les échanges sur la prévention du crime. Quatre numéros de huit pages chacun tirés à 20 000 exemplaires ont été publiés en 1986-1987 et expédiés à tous les intervenant(e)s québécois en prévention du crime.

Les grands programmes de prévention mis de l'avant au cours des années antérieures ont été poursuivis, notamment par la mise à jour et la réimpression des documents publiés sous la signature **Action-Prévention**.

Un support technique et professionnel a également été fourni par la Direction sur divers autres aspects de la sécurité publique. Elle a notamment produit un stand et du matériel d'information approprié sur la rénovation de l'organisation policière pour participer au Congrès des chefs de police et pompiers du Québec qui a eu lieu en juin 1986, dans la ville de Québec.

— Statistiques sur la criminalité

La Direction des communications a assuré la diffusion régulière d'informations sur les statistiques compilées par la Direction générale de la sécurité publique. Elle a en outre contribué à la publication du rapport annuel sur l'état de la criminalité et de rapports trimestriels.

Une conférence de presse a également été organisée, en collaboration avec les intervenants concernés, pour annoncer la réalisation d'une recherche (nommée **Énigme 07**) visant à expliquer le taux élevé de criminalité dans la région de l'Outaouais.

— Services correctionnels

La Direction a renforcé, au cours de l'année 1986-1987, son rôle-conseil auprès de la Direction générale des services correctionnels et de ses unités administratives. Elle a participé à l'étude de ses besoins en matière de communication et elle a conçu et réalisé diverses opérations d'information pour celle-ci. Elle a notamment participé aux travaux d'un comité chargé d'élaborer une politique de communication pour les Services correctionnels. Cette politique est en voie d'être achevée et elle traite, entre autres choses, des relations avec les médias.

Elle a aussi effectué la révision du texte et la production technique d'un document précisant la mission et les orientations des Services correctionnels, en plus de réaliser de nombreux projets touchant plus spécifiquement l'un ou l'autre des secteurs d'activités des Services correctionnels, soit la Probation, la Détention et les Travaux communautaires.

Au secteur probation, la Direction a poursuivi ses efforts, au cours de l'exercice 1986-1987, afin de faire connaître aux personnes concernées (contrevenant(e)s, intervenant(e)s, etc.), les programmes de la Direction de la probation. Son travail s'est traduit par:

- la mise à jour, la réimpression et la traduction de quatre dépliants traitant de l'ordonnance de probation, du rapport présentenciel, de l'ordonnance de travaux communautaires et de la libération conditionnelle;
- l'élaboration d'un programme de communication sur une nouvelle mesure probatoire susceptible d'être implantée prochainement: l'ordonnance de surveillance intensive;

- la participation à un comité conjoint fédéral-provincial sur la conduite avec facultés affaiblies pour les travaux concernant les communications;
- la collaboration, au chapitre des communications, aux travaux devant mener à l'implantation de deux nouveaux programmes destinés aux personnes condamnées pour conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies.

Au secteur détention, la Direction a entrepris d'examiner à fond le dossier de l'information aux personnes incarcérées, à la demande des autorités du Ministère. Ce travail devrait déboucher, au cours du prochain exercice financier, sur la production de plusieurs documents destinés à informer plus adéquatement la personne incarcérée sur ses droits, ses responsabilités et les services qui lui sont offerts en centre de détention. La Direction a joué, par ailleurs, un rôle-conseil auprès des agents de la paix pour la réalisation de la campagne de financement **Opération Sourire** qu'ils effectuent au bénéfice d'enfants handicapés.

Au secteur participation communautaire, la Direction a participé à la diffusion d'information sur les solutions de rechange à l'incarcération. Elle a notamment assuré la publication du rapport du comité d'étude mandaté par le ministère du Solliciteur général pour identifier, décrire et analyser les mesures sentencielles et non sentencielles susceptibles d'être développées au Québec (rapport mieux connu sous le nom de **Rapport Landreville**).

Des documents sur le programme de travaux compensatoires, auquel sont admissibles les citoyens incapables de payer leur amende, et sur le programme de travaux communautaires ont été publiés.

Des représentants de la Direction ont aussi participé, à l'été 1986, aux travaux d'un comité fédéral-provincial sur l'information du public en matière correctionnelle.

— Violence conjugale

Suite au lancement de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, le 17 mars 1986, la Direction a participé aux travaux d'un comité interministériel de coordination des diverses mesures préventives et curatives devant être mises en place pour aider et protéger les victimes de violence conjugale et traiter les conjoints violents.

En collaboration avec les directions des communications des ministères de la Justice et de la Santé et des Services sociaux, elle a élaboré et présenté un projet détaillé de campagne de publicité et d'information sur ce sujet. Le projet vise à sensibiliser la population au problème de la violence conjugale et à ses conséquences sociales, ainsi qu'à informer les victimes sur les services qui seront mis en place pour leur venir en aide. Ce programme devrait être réalisé au cours du prochain exercice financier.

— Jeunes contrevenants

En septembre et en novembre 1986, entraient en vigueur des amendements à la **Loi sur les jeunes contrevenants**. Dans le but d'informer les parents et les adolescents sur les changements apportés à cette loi et de faire le point sur le système de justice pénale pour les jeunes contrevenant(e)s, la Direction a produit, en collaboration avec les ministères de la Justice et de la Santé et des Services sociaux, une brochure et un dépliant d'information. Ce dernier document devait faire l'objet d'un envoi massif avec les chèques d'allocations familiales au début de l'exercice financier suivant.

Information interne

La Direction a collaboré à produire le journal interne l'**Aloi** qui, cette année, s'adressait également aux employé(e)s du ministère du Solliciteur général. Il y a eu sept numéros tirés à 15 000 exemplaires chacun.

En collaboration avec le Comité des agents de secrétariat, la Direction a réalisé un vidéo destiné à la formation du personnel de secrétariat des ministères de la Justice et du Solliciteur général.

Rétro-information et renseignements

La Direction a fourni aux autorités du Ministère et aux directions générales divers instruments d'information leur permettant d'évaluer la perception des médias et du public en ce qui concerne leurs programmes et interventions. Elle a produit à cet effet des revues de presse quotidienne et hebdomadaire et une revue de presse internationale mensuelle. Elle a acheminé aussi les transcriptions des relevés de presse électronique aux personnes concernées et a enregistré, sur demande, les émissions d'affaires publiques.

Autres activités

La production du rapport annuel du Ministère a été assurée par la Direction des communications. De même, elle a réalisé la planification publicitaire annuelle du Ministère.

Elle a également contribué à la diffusion de plusieurs documents audiovisuels et au prêt d'équipement. Un support technique et professionnel a aussi été fourni en matière de réalisation de stands

et de participation du Ministère à divers congrès, colloques ou expositions.

La Direction a enfin assumé le mandat des renseignements généraux en répondant aux demandes formulées, par téléphone ou par écrit, par les citoyen(ne)s et en effectuant la mise à jour des fiches de renseignements de Communication-Québec.

Orientations

La Direction prendra toutes les dispositions requises en vue d'être en mesure d'assurer, rapidement, le développement et l'amélioration de la qualité des relations entre le ministère du Solliciteur général et les personnes ou organismes concernés par les lois, politiques et programmes qu'il administre.

Il est indéniable que de nombreux efforts seront consacrés, au cours du prochain exercice, à la mise en place, à l'organisation et à l'établissement du mode de fonctionnement de la Direction, à même les ressources humaines et budgétaires qui lui seront consenties à partir du 1er avril 1987.

Concurremment à la mise en place progressive de l'unité, son personnel réalisera divers programmes d'information. Une importante campagne sera effectuée pour faire connaître à la population du Québec et aux divers intervenants concernés (policiers, juges, procureurs, groupes sociaux, etc.) l'existence du Ministère, son mandat, ses activités, etc.

Sous le thème **Au coeur de votre sécurité, le ministère du Solliciteur général**, un dépliant, une brochure, une affiche, un stand et d'autres documents d'information seront produits à cet effet et seront abondamment diffusés tout au cours de l'exercice financier. Dans le cadre de cette campagne, le Ministère participera à de nombreux congrès ou colloques où il rejoindra plus spécialement ses clientèles spécialisées et à quelques expositions de plus grande envergure qui s'adressent à la population en général.

Le Ministère profitera de l'occasion que lui offre cette opération d'information pour faire appel à la collaboration des citoyen(ne)s et de tous ceux qui oeuvrent dans les domaines de la sécurité publique et de la justice pénale, sans l'appui desquels plusieurs programmes mis de l'avant pour prévenir ou traiter la criminalité pourront difficilement atteindre les objectifs souhaités.

Au chapitre de la vulgarisation des lois et règlements, la Direction fera connaître à la population, dès leur entrée en vigueur, les nouvelles lois appliquées par le Ministère (ex.: rénovation de l'organisation policière, ordonnance de surveillance intensive, fonds des détenus, etc.). De même, elle renseignera les citoyen(ne)s sur les changements apportés aux législations existantes.

La Direction participera à la réalisation des programmes de prévention qui seront élaborés par la Direction générale de la sécurité publique. Elle prévoit notamment contribuer à la production des documents nécessaires à la réalisation d'un programme relatif à la criminalité économique. Elle participera, pour la troisième année consécutive, à l'organisation et à la promotion de la Semaine de la prévention du crime qui aura lieu à l'automne 1987.

La Direction fera aussi connaître la politique générale du Ministère en matière de prévention de la criminalité et elle apportera un soutien professionnel et technique à la production de nombreux outils mis à la disposition des corps policiers du Québec (ex.: **Guide de prévention**). Elle continuera à produire le bulletin **Action-Prévention** et informera régulièrement la population sur l'état de la criminalité au Québec.

Pour les Services correctionnels, la Direction réalisera le programme d'information à l'intention des personnes incarcérées. L'une de ses premières productions portera sur les droits, les obligations et les services offerts aux femmes détenues à la Maison Tanguay. Elle préparera une politique générale de communication qui abordera, notamment, l'aspect des relations avec les médias en période **normale** et lorsque des incidents particuliers surviennent dans les centres de détention du Québec.

Les diverses mesures sentencielles et non sentencielles mises en place par le Ministère feront l'objet d'opérations de communication. L'une d'elles sera réalisée pour faire connaître les deux programmes que le Ministère prévoit mettre de l'avant à l'intention des personnes arrêtées pour conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies.

Le personnel de la Direction continuera de collaborer aux travaux du comité interministériel de coordination constitué pour l'application de la politique d'intervention en matière de violence conjugale. Il participera, le moment venu, à la campagne de publicité et de relations publiques qui doit être réalisée en 1987-1988 et s'associera à diverses activités portant sur la violence conjugale.

La publication d'un journal spécifiquement destiné aux employé(e)s du Solliciteur sera l'une des priorités de la Direction. Un mini-sondage maison et un concours en vue de donner un nom à cet outil d'information interne seront effectués dès le début de l'exercice financier. Ce premier contact avec le personnel du Ministère permettra à la Direction de

susciter l'intérêt des employé(e)s pour leur journal et de connaître quels sont leurs besoins et attentes.

La Direction s'acquittera enfin de toutes les tâches qui lui sont dévolues au chapitre de la rétro-information, des relations avec les médias, de la publicité, des expositions, de l'audiovisuel et des renseignements aux citoyen(ne)s.

Direction générale de l'administration

Mandat

La Direction générale de l'administration est chargée d'assister et de conseiller les autorités du Ministère ainsi que l'ensemble des unités administratives en matière d'organisation administrative et de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services et d'outils de nature à faciliter la réalisation de la mission du Ministère, de la façon la plus efficace et efficiente possible.

Rôle des unités administratives

La Direction générale de l'administration est composée de la **Direction de l'organisation et des ressources humaines**, de la **Direction des relations de travail**, de la **Direction des ressources matérielles et financières** et de la **Direction de l'informatique et des systèmes**.

La **Direction de l'organisation et des ressources humaines** conseille et assiste les autorités et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de développement organisationnel et de gestion des ressources humaines. Elle informe les employé(e)s et les gestionnaires sur les programmes et procédés en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que sur leurs droits et prérogatives.

De plus, elle veille à l'application des lois, règlements et politiques concernant la gestion des ressources humaines et dispense les services relatifs à la rémunération et à l'administration des bénéfices et avantages sociaux des employé(e)s. Elle représente également le Ministère auprès des organismes centraux sur l'ensemble des matières relevant de sa compétence.

La **Direction des relations de travail** agit à titre de représentant du Ministère auprès des organismes centraux, des syndicats, des associations et des tribunaux, pour tout ce qui concerne les relations de travail et ce, pour l'ensemble des employé(e)s du Ministère.

À titre d'expert-conseil, elle voit à l'interprétation des conventions collectives et des règlements relatifs aux conditions de travail des employé(e)s au sein du Ministère. Elle négocie les conditions de travail des employé(e)s occupant un emploi exclusif au ministère du Solliciteur général. Elle participe également à la préparation des négociations pour les unités d'accréditation à représentation interministérielle et pour les policiers de la Sûreté du Québec.

La **Direction de l'informatique et des systèmes** conseille et offre aux différentes entités du Ministère les services de soutien requis en matière de conception, de développement, d'implantation et d'entretien des systèmes. Elle intervient à titre conseil en matière de technologie informatique et apporte le support fonctionnel et technique nécessaire à l'optimisation de celle-ci. Elle agit également comme interlocutrice auprès des organismes centraux en matière de systèmes et de technologie informatiques.

La **Direction des ressources matérielles et financières** détermine, en collaboration avec les autorités concernées, les orientations et assure l'assistance, le conseil, la formation, l'information, l'évaluation et la représentation en ce qui concerne la gestion des ressources matérielles et financières. À cet égard, elle fournit à chacune des unités administratives du Ministère les services requis pour la réalisation de leurs programmes ou leurs activités en matière de gestion financière, d'immobilisation et d'espace, d'approvisionnement, de reprographie, de messagerie, de conservation et de classement de biens, de documents et de dossiers.

Elle collabore, avec les gestionnaires du Ministère, à l'identification et à l'évaluation des besoins en vue de la réalisation de leurs programmes et de leurs activités. Elle représente le Ministère auprès des organismes et des autres ministères sur l'ensemble des matières relevant de sa compétence.

Réalisations

Dans le cadre de la création du ministère du Solliciteur général, les principaux dossiers suivants ont été traités par la Direction générale de l'administration :

— l'élaboration d'une proposition de partage des ressources de support administratif entre le ministère du Solliciteur général et le ministère de la Justice ;

— la présentation auprès des organismes centraux (Conseil du trésor, Contrôleur des finances) de certains dossiers soumis par le Ministère ;

— la préparation pour la Commission des institutions des dossiers concernant les engagements financiers de 25 000 $ et plus couvrant la période de janvier à décembre 1986;

— la révision du plan de gestion financière du Ministère.

De même, la Direction de l'organisation et des ressources humaines a pris en charge les dossiers suivants:

— la coordination au niveau ministériel du dossier portant sur la révision de la classification des cadres intermédiaires et sa présentation auprès du Conseil du trésor;

— l'élaboration du bilan de gestion des ressources humaines pour l'année 1985-1986 (en collaboration avec le ministère de la Justice);

— l'élaboration, pour approbation par le Conseil du trésor, du plan d'organisation administrative supérieure du ministère du Solliciteur général;

— la planification (plan d'action et cadre d'intervention) de la prise en charge par le ministère du Solliciteur général des mandats, responsabilités et activités nécessaires à la fourniture des services de support administratif aux composantes du Ministère.

Par ailleurs, au cours de l'année 1986, les directeurs des Ressources matérielles et financières et de l'Organisation et des ressources humaines ont, en vertu d'une entente intérimaire de partage partiel d'effectifs avec le ministère de la Justice, été saisis de certains dossiers relevant de la compétence du ministère du Solliciteur général. C'est ainsi que parmi les dossiers traités par la Direction des ressources matérielles et financières, nous pouvons mentionner plus particulièrement:

— le suivi de l'évolution budgétaire (dépenses, revenus périmés et compressions) des différents programmes du Ministère;

— la détermination de l'enveloppe budgétaire 1987-1988 du ministère du Solliciteur général (revue des programmes);

— la révision du plan de délégation des ressources humaines pour l'ensemble du Ministère et l'évaluation, dans le cadre du dossier de la scission, des postes d'encadrement supérieur du Ministère;

— la tenue de concours de promotion et de recrutement. Au cours de l'année, 15 concours ont été tenus, ce qui a impliqué le traitement de 1 250 candidatures;

— la constitution et la gestion d'un fichier ministériel pour les emplois occasionnels. Au 31 mars 1987, 12 000 personnes étaient inscrites au fichier;

— la négociation des conditions de travail des agent(e)s de la paix du Ministère.

Orientations

Orientation générale

La Direction générale verra, au cours de la prochaine année, à consolider son organisation administrative en favorisant le développement de processus et de mécanismes de gestion et de communication lui permettant d'assurer des services et des interventions de qualité auprès de ses clientèles en matière d'organisation administrative, de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Elle formalisera son programme de planification administrative en ayant à l'esprit l'application des principes directeurs de la démarche de « Rénovation de l'administration publique ».

Orientations spécifiques

La Direction de l'organisation et des ressources humaines consolidera l'organisation interne de ses services en développant, en maintenant ou en adaptant les processus et les outils de gestion requis, ainsi que les mécanismes de communication, de consultation et d'évaluation appropriés, de façon à rendre des services de qualité à la clientèle et à aider les employé(e)s dans l'exercice de leurs fonctions.

Elle contribuera à l'atteinte des objectifs visés par les directions générales du Ministère en matière de développement organisationnel et de gestion des ressources humaines, en coordonnant les actions prévues dans ces domaines à leur programme de travail pour l'année 1987-1988. Elle maintiendra également les activités courantes en matière de gestion des ressources humaines et d'administration de la rémunération et des avantages sociaux aux clientèles du Ministère.

La Direction des ressources matérielles et financières verra, au cours de la prochaine année, à inventorier les besoins spécifiques de ses clientèles tant internes qu'externes en matière de ressources matérielles et financières. Elle consolidera également son organisation interne afin d'assurer à ses clientèles des services de qualité. Son fonctionnement, ses outils de travail et les services qu'elle offre seront révisés en conséquence.

Elle conseillera les directions générales et les organismes dans l'élaboration et la réalisation de leur programme de travail pour l'année 1987-1988 et ce, particulièrement au niveau des actions visant l'établissement de leur stratégie budgétaire. Elle consolidera également son action relativement à la gestion immobilière, et à la mise au point de processus et de systèmes favorisant la gestion du matériel et des équipements.

La Direction des relations de travail consolidera son organisation de façon à répondre aux besoins et aux préoccupations des autorités du Ministère en ce domaine. Elle se chargera de compléter les dossiers en cours de négociation.

L'accent sera mis également sur l'élaboration d'outils et de moyens visant la diffusion, l'interprétation et l'application des conventions collectives ou des règlements y tenant place, de même que la gestion quotidienne préventive en matière de relations de travail. On procédera, au cours de la prochaine année, à l'élaboration, à l'implantation et à l'intégration d'une politique ministérielle en matière de sécurité et de santé au travail et, à cet effet, la Direction se dotera de moyens de consultation et de concertation assurant en outre une approche globale dans le domaine.

La Direction de l'informatique et des systèmes aura comme tâche de proposer, d'actualiser et d'implanter le cadre de gestion de la fonction informatique au Ministère. Elle mettra au point un plan stratégique d'intervention favorisant les actions opérationnelles annuelles de développement, d'entretien et d'exploitation des systèmes. Une attention sera également apportée à la mise en place de mécanismes de gestion opérationnels favorisant le rôle-conseil de la Direction auprès des clientèles du Ministère.

Mouvement de personnel
Du 1er avril 1986 au 31 mars 1987

	Personnel régulier	Personnel occasionnel
Affectation	227	—
Mutation	79	—
Promotion	49	—
Recrutement	105	778
Changement de grade	14	—
Reclassement	11	—
Réorientation	13	—
Départs: décès, démissions, révocations, retraites, etc.	194	—

Données statistiques

Répartition des effectifs réguliers
Ministère du Solliciteur général

Catégories d'emplois	Effectifs en place 87.03.31	Pourcentage 87.03.31
Cadres supérieurs**	28	0.91
Personnel de maîtrise et direction (Agents de la paix)	319	10.38
Personnel de maîtrise et direction (Fonctionnaires)	6	0.19
Personnel de maîtrise et direction (Ouvriers/ières)	5	0.16
Professionnel(le)s	334	10.88
Technicien(ne)s et employé(e)s de bureau	393	12.79
Agent(e)s de la paix	1 795	58.44
Ouvrier(ière)s	174	5.67
Autres***	18	0.58
Total	**3 072**	**100.0**

* Ces effectifs excluent ceux de la Sûreté du Québec et des organismes du ministère.
** Le sous-solliciteur général et les sous-ministre associés sont inclus.
*** Le personnel de cabinet est inclus à cet item.

Comparaison de la représentativité des femmes dans les grandes catégories de personnel entre le ministère du Solliciteur général et la Fonction publique, exprimée en pourcentage

	Fonction publique 1986*	Ministère Solliciteur général 1986
Hors Cadres et cadres supérieurs	8.6	0.03**
Personnel de maîtrise et de direction	13.52	3.33
Professionnel(le)s	20.19	35.03
Technicien(ne)s et employé(e)s de bureau	58.66	71.25
Agent(e)s de la paix	5.41	6.69
Ouvrier(ière)s	1.01	5.75
Total	**37.30**	**17.87**

* Présence des hommes et des femmes dans la Fonction publique Vol. 8, 1986

** Le personnel des organismes est exclus

Direction générale de la sécurité publique

Mandat

La Direction générale de la sécurité publique a pour mandat de permettre au Solliciteur général du Québec de s'acquitter de ses principales responsabilités en matière de police et de sécurité publique.

Elle doit ainsi administrer les lois relatives à la police et favoriser la coordination des activités des corps policiers. Elle est aussi chargée d'élaborer des politiques et des programmes relatifs à la sécurité publique, à la prévention de la criminalité et à l'amélioration des méthodes de détection et de répression du crime, et d'en promouvoir l'implantation. Elle doit également maintenir un service de documentation et de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité et l'efficacité de la police.

Le mandat de la Direction générale comporte également la responsabilité de la formation des policier(ière)s, des expertises de police scientifique et des expertises de médecine légale. Enfin, elle est aussi chargée d'assurer la protection de certaines personnalités et la sécurité des principaux édifices gouvernementaux.

Rôle des unités administratives

La **Direction de la recherche et du développement** est principalement responsable de la gestion et de l'analyse des statistiques sur l'état de la criminalité et l'efficacité de l'action policière. Elle exerce aussi des fonctions de coordination dans certains secteurs d'activités intéressant la Direction générale, tels ceux concernant les victimes d'actes criminels et la sécurité routière.

La **Direction de la coordination et des services consultatifs** exerce principalement des fonctions relatives à la coordination des activités policières ainsi qu'au développement et à la promotion de la prévention du crime. Elle gère également les dispositions législatives relatives aux constables spéciaux et aux agences d'investigation ou de sécurité.

L'**Institut de police du Québec** assure la formation de base de toutes les personnes appelées à exercer des fonctions policières au Québec et dispense aux policier(ière)s en poste des cours de perfectionnement, de spécialisation ou de mise à jour des connaissances. Il offre enfin aux organisations policières des procédés et une expertise d'évaluation de leur personnel à des fins de promotion.

La **Direction des services de sécurité et de protection** assure la garde, la sécurité et la surveillance d'édifices gouvernementaux placés, à cet égard, par entente ou décret, sous la responsabilité du Solliciteur général du Québec. Elle assure également, aux membres du Conseil exécutif et à d'autres personnalités désignées, un service de transport et de protection.

Le **Laboratoire de police scientifique** effectue, à des fins d'administration de la justice et de soutien aux enquêtes policières ou judiciaires, des expertises de police scientifique dans le domaine de la balistique et des armes à feu, de la toxicologie et des alcools, de la biologie, des incendies et des explosions, de la chimie, des documents et des écritures.

Le **Laboratoire de médecine légale** effectue, à des fins d'administration de la justice, des expertises de médecine légale visant une connaissance plus approfondie des faits et circonstances reliés à certains décès.

Réalisations

Contribution au processus de rénovation de l'organisation policière

La Direction générale a été activement impliquée, à divers titres, dans le processus de rénovation de l'organisation policière enclenché en avril 1986 par le Solliciteur général. Son sous-ministre associé a en effet été chargé de la coordination du projet. Les ressources de la Direction générale ont été très largement mises à contribution, tout au long

de l'année, tant au chapitre de l'organisation matérielle et du support administratif, qu'à celui du support professionnel relié à la recherche et à l'analyse, aux différentes phases du cheminement de ce dossier.

Action soutenue en prévention du crime

Conformément à son mandat, la Direction générale a multiplié ses efforts pour promouvoir la prévention du crime, pour susciter la mise sur pied de programmes et d'initiatives et pour favoriser la coordination des activités des divers intervenants concernés. Parmi les réalisations principales de la dernière année, il faut souligner la planification et l'organisation de la semaine de la prévention du crime, sous le thème « La violence blesse toujours ». Cet événement a donné lieu à la réalisation de nombreux projets et activités, dans chacune des régions du Québec, dans le but d'accroître la sensibilisation de la population au phénomène de la violence et à ses différentes manifestations dans la réalité de tous les jours. La Direction générale a aussi participé à la conception, au développement et à la mise en oeuvre du projet « Énigme 07 », visant à mieux circonscrire l'ampleur et mieux connaître les causes d'un taux de criminalité plus élevé dans la région de l'Outaouais.

Statistiques sur l'état de la criminalité

La Direction générale administre le programme de Déclaration uniforme de la criminalité du Centre canadien de la statistique juridique (Statistiques Canada) et reçoit mensuellement, à ce titre, les données de chaque corps de police oeuvrant au Québec relativement à toutes les infractions qu'ils détectent ou qui leur sont rapportées. Elle en fait la compilation et en tire de multiples analyses. Elle produit également certains rapports. Elle a ainsi produit, durant le dernier exercice, un rapport préliminaire pour 1985, un rapport analytique détaillé pour la même année, ainsi qu'un rapport pour les six premiers mois de 1986. Au cours de la dernière année, la Direction générale a aussi effectué de nombreuses analyses pour répondre aux besoins ponctuels des corps de police et des autres intervenants concernés. En outre, elle a apporté certaines modifications au programme de cueillette des données en vue d'obtenir de meilleurs indicateurs sur le phénomène de la violence conjugale, conformément à la volonté exprimée dans le document de politique ministérielle dans ce domaine.

Formation policière

L'Institut de police du Québec a adopté, cette année, d'importantes modifications au chapitre de la formation de base. Le contenu du cours de base a été revu et modifié pour tenir compte des besoins de la clientèle et du réaménagement du programme de techniques policières dispensé par les CEGEP. En outre, l'Institut a changé son mode de fonctionnement et son système d'admission, de façon à mieux l'adapter au système des maisons d'enseignement et à maximiser l'efficience et l'efficacité de ses ressources. À noter que le nouveau cours de base met davantage l'accent sur les relations humaines et l'apprentissage pratique des fonctions. Au chapitre de la formation permanente, l'Institut a dispensé à de nombreux policiers la formation requise à l'application de nouvelles politiques ou de nouvelles législations (violence conjugale, **Code de sécurité routière**, etc.).

Organisation en matière de sécurité et de protection

Au cours de la dernière année, la Direction générale a posé divers gestes visant à améliorer et à consolider l'organisation de la Direction des services de sécurité et de protection (nomination d'un directeur, réaménagements de structure, etc.) En même temps, elle a poursuivi ses efforts de rationalisation dans le choix et l'utilisation de ses ressources (utilisation d'agents de sécurité à contrat à la place des constables spéciaux sur certains postes de travail). Par ailleurs, cette Direction a entamé, en fin d'exercice, une vaste démarche visant à préciser les missions de ses diverses composantes et à permettre que soit éventuellement effectué, avec tout l'éclairage requis, le choix des orientations futures.

Efforts de planification aux deux laboratoires

Le Laboratoire de police scientifique est aux prises, depuis quelques années, avec des problèmes d'augmentation de la demande de services et de carence ou de désuétude au chapitre de l'instrumentation et de la technologie dont il dispose. Il a débuté un processus d'évaluation de ses besoins à cet égard et des efforts particuliers ont été consentis pour amorcer le renouvellement ou l'acquisition d'instruments propres à satisfaire à l'augmentation de la demande et au maintien d'un niveau d'excellence dans la qualité des services rendus. Au Laboratoire de médecine légale, la Direction a posé divers gestes visant à uniformiser et à rationaliser les pratiques dans ses différents bureaux; elle a également planifié la préparation d'une relève en ce qui a trait à ses médecins légistes.

Orientations

Poursuite de la démarche de rénovation policière

Le dossier de la rénovation de l'organisation policière mobilisera vraisemblablement encore de façon importante l'attention et les ressources de la Direction générale au cours de la prochaine année. On entend donc mettre en oeuvre toutes les activités requises afin que ce projet prioritaire puisse progresser efficacement à toutes les phases du processus de décision ou d'implantation.

Révision des orientations en prévention du crime

Tout en accentuant encore ses activités en prévention de la criminalité et de la délinquance, la Direction générale entend profiter de la prochaine année pour réviser ses approches et ses modes de fonctionnement dans ce domaine. Elle compte notamment jeter les bases d'une politique ministérielle articulée en la matière. Elle se propose par ailleurs de revoir ses stratégies à l'égard des comités régionaux de prévention du crime, en vue de les soutenir encore plus adéquatement et de maximiser leur performance; elle a déjà enclenché un processus de discussion, en ce sens, avec toutes les parties intéressées. Elle compte aussi proposer des réaménagements importants aux modes actuels d'organisation et de fonctionnement de la semaine annuelle de prévention du crime en vue de les simplifier. Parmi ses projets plus ponctuels, la Direction générale entend produire, à l'intention des policiers, un guide d'intervention en prévention et contribuer activement aux actions anti-drogues faisant l'objet des priorités de plusieurs intervenants.

Meilleure diffusion des statistiques

La Direction générale est en voie de mettre au point les instruments requis pour rendre plus facilement et rapidement accessibles les différentes données qu'elle recueille en matière de criminalité. Elle revoit par ailleurs la présentation des différents rapports qu'elle produit afin de favoriser une meilleure diffusion des renseignements qu'ils contiennent.

Formation permanente des policiers

Les autorités ministérielles ont maintes fois affirmé leur confiance dans la formation comme base de changement, d'amélioration et de professionnalisation du milieu policier. Des efforts particuliers seront consacrés au chapitre de la formation permanente, notamment, pour que la formation soit vraiment adaptée à l'environnement évolutif dans lequel oeuvrent les policiers et qu'elle puisse rejoindre adéquatement la clientèle susceptible d'en profiter.

Détermination des missions en matière de sécurité et de protection

Le vaste processus de réflexion récemment enclenché sur les missions des entités composantes de la Direction des services de sécurité et de protection devrait permettre, au cours de la prochaine année, de procéder à des choix d'orientations et d'identifier les différentes mesures à prendre pour les matérialiser. On entend par ailleurs poursuivre et même accélérer, en parallèle, le processus déjà engagé pour rationaliser les modes de fonctionnement et l'utilisation des ressources de cette Direction.

Ressources humaines et financières

Effectifs	1985-1986	1986-1987	Variation
Réguliers	619	623	4

Budget			
Crédits	**26 721,5 $**	**27 620,3 $**	**3,3**
Dépenses	26 665,0 $	28 755,9 $	7,8

Source:

— Effectifs et crédits accordés pour 1985-1986: Détail des crédits accordés pour 1986-1987 (MSG).

— Effectifs et crédits accordés pour 1986-1987: Détail des crédits accordés pour l'année 1986-1987 (MSG).

— Dépenses 1985-1986: États financiers fournis par les Services comptables du ministère des Finances pour l'année 1985-1986.

— Dépenses 1986-1987: États financiers fournis par les Services comptables du ministère des Finances pour 1986-1987.

Données statistiques

Infractions au *Code criminel*, aux lois et aux règlements (sauf circulation).
Nombre réel d'infractions et taux pour 1 000 habitants.
Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada.
Québec — 1985 et 1986

Catégorie d'infractions	Nombre réel d'infractions			Taux pour 1 000 habitants		
	1985	1986	± △ % 86/85	1985	1986	± △ % 86/85
Crimes avec violence	**33 853**	**36 446**	**7,66**	**5,17**	**5,53**	**6,96**
Homicides	207	159	−23,19	0,03	0,02	−33,33
Tentatives de meutre	315	253	−19,68	0,05	0,04	−20,00
Infractions d'ordre sexuel	639	639	—	0,10	0,10	—
Voies de fait	22 074	25 137	13,88	3,37	3,82	13,35
Vols qualifiés	10 509	10 155	−3,37	1,60	1,54	−3,75
Enlèvements	109	103	−5,50	0,02	0,02	—
Crimes contre la propriété	**292 308**	**287 777**	**−1,55**	**44,60**	**43,69**	**−2,04**
Intro. avec effraction	104 247	103 085	−1,11	15,91	15,65	−1,63
Vols de véhicules à moteur	26 549	26 71	1,59	4,05	4,09	0,99
Vols de plus de 1 000 $*	74 935	17 219	***	11,43	2,61	***
Vols de 1 000 $ ou moins*	86 577	140 502	***	13,21	21,33	***
Autres crimes	**126 820**	**134 543**	**6,09**	**19,35**	**20,43**	**5,58**
Avoir en sa possession	2 316	2 170	−6,30	0,35	0,33	−5,71
Fraudes	28 349	30 566	7,82	4,33	4,64	7,16
Prostitution	129	1 607	1 145,74	0,02	0,24	1 100,00
Jeux et paris	324	188	−41,98	0,05	0,03	−40,00
Armes offensives	1 402	1 525	8,77	0,21	0,23	9,52
Vandalisme ± 1 000 $**	63 505	64 133	0,99	9,69	9,74	0,52
Autres inf. au Code cr.	30 795	34 354	11,56	4,70	5,22	11,06
Total — Code criminel	**452 981**	**458 766**	**1,28**	**69,12**	**69,65**	**0,77**
Inf. aux lois et règlements	**45 201**	**44 215**	**−2,18**	**6,90**	**6,71**	**−2,75**
Lois fédérales — drogues	7 549	8 863	17,41	1,15	1,35	17,39
Autres lois fédérales	6 797	7 532	10,81	1,04	1,14	9,62
Lois provinciales	10 207	8 843	−13,36	1,56	1,34	−14,10
Règlements municipaux	20 648	18 977	−8,09	3,15	2,88	−8,57
Total	**498 182**	**502 981**	**0,96**	**76,02**	**76,37**	**0,46**

* En 1985 vols ± 200 $

** En 1985 Méfaits aux biens publics ou privés

*** Impossible d'effectuer les variations, car changement des montants

Infractions au *Code criminel* (sauf circulation) par région administrative. Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada. Québec — 1986.

Régions	Crimes avec violence				Crimes contre la propriété			
	Nombre réel	± △ % 86/85	Taux 1 000 h.	% de solutions	Nombre réel	± △ % 86/85	Taux 1 000 h.	% de solutions
Bas St-Laurent	838	9,54	3,51	88,19	4 003	−4,26	16,78	36,15
Saguenay	1 038	10,90	3,34	59,06	9,557	−8,64	30,77	22,29
Québec	3 238	−0,34	3,05	68,72	34 588	−8,87	32,63	21,90
Mauricie	1 332	−3,41	2,93	76,20	12 300	−2,41	27,06	28,59
Estrie	581	−3,01	2,38	75,56	7 364	−3,23	30,12	23,59
Montréal	26 593	9,52	7,17	58,59	196 497	1,77	52,97	15,71
Outaouais	1 600	8,99	5,63	58,44	15 207	−13,16	53,55	17,85
Nord-Ouest	555	−7,04	3,52	79,82	4 504	−6,88	28,58	34,86
Côte-Nord	453	9,95	4,15	76,82	3 239	−10,40	29,67	27,88
Nouveau Québec	218	30,54	12,08	57,80	518	15,63	28,71	50,00
Au Québec	**36 446**	**7,66**	**5,53**	**61,63**	**287 777**	**−1,55**	**43,69**	**18,32**

Régions	Autres crimes				Total — Code criminel			
	Nombre réel	± △ % 86/85	Taux 1 000 h.	% de solutions	Nombre réel	± △ % 86/85	Taux 1 000 h.	% de solutions
Bas St-Laurent	3 233	−15,43	13,55	58,09	8 074	−7,93	33,84	50,33
Saguenay	4 148	9,65	13,35	47,54	14 743	−2,88	47,46	31,98
Québec	16 600	3,33	15,66	49,70	54 426	−4,97	51,34	33,16
Mauricie	6 523	−1,27	14,35	41,99	20 155	−2,11	44,35	36,07
Estrie	4 652	10,89	19,03	47,14	12 597	1,56	51,53	34,68
Montréal	86 311	10,39	23,27	42,51	309,401	4,69	83,41	26,87
Outaouais	7 981	−7,62	28,11	39,43	24 788	−10,25	87,29	27,42
Nord-Ouest	2 996	−2,98	19,01	59,48	8 055	−5,48	51,11	47,11
Côte-Nord	1 847	−11,24	16,92	43,58	5 539	−9,32	50,74	37,12
Nouveau Québec	252	−28,21	13,97	74,60	988	2,28	54,76	58,00
Au Québec	**134 543**	**6,09**	**20,43**	**44,33**	**458 766**	**1,28**	**69,65**	**29,39**

Infractions au *Code criminel* aux lois et aux règlements (sauf circulation).
Nombre réel d'infractions et pourcentage de solutions.
Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada.
Québec — 1985 et 1986

Catégorie d'infractions	Nombre réel		Nombre de solutions		Pourcentage de solutions		
	1985	1986	1985	1986	1985	1986	Variation
Crimes avec violence	**33 853**	**36 446**	**19 735**	**22 463**	**58,30**	**61,63**	**3,33**
Homicides	207	159	138	152	66,67	95,60	28,93
Tentatives de meutre	315	253	232	184	73,65	72,73	−0,92
Infractions d'ordre sexuel	639	639	472	496	73,87	77,62	3,75
Voies de fait	22 074	25 137	16 238	18 864	73,56	75,04	1,48
Vols qualifiés	10 509	10 155	2 590	2 702	24,65	26,61	1,96
Enlèvements	109	103	65	65	59,63	63,11	3,48
Crimes contre la propriété	**292 308**	**287 777**	**53 033**	**52 715**	**18,14**	**18,32**	**0,18**
Intro. avec effraction	104 247	103 085	17 190	17 623	16,49	17,10	0,61
Vols de véhicules à moteur	26 549	26 971	4 093	4 279	15,42	15,87	0,45
Vols de plus de 1 000 $*	74 935	17 219	7 661	3 107	10,22	18,04	***
Vols de 1 000 $ ou moins*	86 577	140 502	24 089	27 706	27,82	19,72	***
Autres crimes	**126 820**	**134 543**	**49 683**	**59 647**	**39,18**	**44,33**	**5,15**
Avoir en sa possession	2 316	2 170	2 130	2 093	91,97	96,45	4,48
Fraudes	28 349	30 566	18 099	22 380	63,84	73,22	9,38
Prostitution	129	1 607	99	1 579	76,74	98,26	21,52
Jeux et paris	324	188	312	126	96,30	67,02	−29,28
Armes offensives	1 402	1 525	1 213	1 244	86,52	81,57	−4,95
Vandalisme ± 1 000 $**	63 505	64 133	8 226	8 788	12,95	13,70	0,75
Autres inf. au Code cr.	30 795	34 354	19 604	23 437	63,66	68,22	4,56
Total — Code criminel	**452 981**	**458 766**	**122 451**	**134 825**	**27,03**	**29,39**	**2,36**
Inf. aux lois et règlements	**45 201**	**44 215**	**37 441**	**38 274**	**82,83**	**86,56**	**3,73**
Lois fédérales — drogues	7 549	8 863	6 153	7 285	81,51	82,20	0,69
Autres lois fédérales	6 797	7 532	7 603	7 591	111,86	100,78	−11,08
Lois provinciales	10 207	8 843	4 354	5 494	42,66	62,13	19,47
Règlements municipaux	20 648	18 977	19 331	17 904	93,62	94,35	0,73
Total	**498 182**	**502 981**	**159 892**	**173 099**	**32,10**	**34,41**	**2,31**

* En 1985 vols ± 200 $

** En 1985 Méfaits aux biens publics ou privés

*** Impossible d'effectuer les variations, car changement des montants

Infractions au *Code criminel* aux lois et aux règlements (sauf circulation).
Nombre de contrevenants jeunes et adultes, selon leur sexe.
Services de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada.
Québec — 1985 et 1986

Catégorie d'infractions	Adultes				Jeunes					
	Hommes		Femmes		Garçons		Filles		Aucune inculpation	
	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986	1985	1986
Crimes avec violence	**11 892**	**13 950**	**963**	**1 088**	**1 411**	**1 311**	**146**	**164**	**529**	**421**
Homicides	108	131	6	17	5	6	1	7	3	—
Tentatives de meutre	198	146	14	16	7	13	2	—	—	—
Infractions d'ordre sexuel	376	324	23	16	14	16	2	1	11	2
Voies de fait	9 226	11 298	801	930	931	930	120	124	469	374
Vols qualifiés	1 968	2 029	108	100	454	344	21	32	44	45
Enlèvements	16	22	11	9	—	2	—	—	2	—
Crimes contre la propriété	**29 953**	**29 989**	**6 320**	**6 001**	**14 990**	**13 899**	**1 736**	**1 524**	**4 154**	**2 893**
Intro. avec effraction	12 592	12 719	429	418	7 079	6 614	277	173	854	679
Vols de véhicules à moteur	2 409	2 702	85	95	1 468	1 435	32	41	253	120
Vols de plus de 1 000 $*	4 727	1 699	777	198	1 413	473	110	31	366	63
Vols de 1 000 $ ou moins*	10 225	12 869	5 029	5 290	5 030	5 377	1 317	1 279	2 681	2 031
Autres crimes	**27 474**	**30 796**	**3 511**	**5 013**	**3 884**	**3 771**	**307**	**379**	**2 134**	**1 877**
Avoir en sa possession	1 653	1 599	134	151	298	282	27	12	48	44
Fraudes	7 144	7 948	1 618	1 885	425	386	80	127	99	81
Prostitution	181	1 062	154	1 117	3	13	2	46	2	6
Jeux et paris	484	305	72	35	—	5	—	—	—	1
Armes offensives	923	947	40	57	126	128	2	6	44	31
Vandalisme ± 1 000 $**	3 796	3 986	315	318	1 938	1 852	66	79	1 509	1 140
Autres inf. au Code cr.	13 293	14 949	1 178	1 450	1 094	1 105	130	109	432	574
Total — Code criminel	**69 319**	**74 735**	**10 794**	**12 102**	**20 285**	**18 981**	**2 189**	**2 067**	**6 817**	**5 191**
Inf. aux lois et règlements	**22 909**	**23 582**	**3 723**	**2 897**	**1 650**	**2 259**	**970**	**1 343**	**969**	**777**
Lois fédérales — drogues	4 661	5 738	539	631	432	440	63	36	115	104
Autres lois fédérales	1 252	870	140	88	17	19	1	1	95	125
Lois provinciales	2 718	2 757	513	638	614	981	786	1 165	117	106
Règlements municipaux	14 278	14 217	2 531	1 540	587	819	120	141	642	442
Total	**92 228**	**98 317**	**14 517**	**14 999**	**21 935**	**21 240**	**3 159**	**3 410**	**7 786**	**5 968**

* En 1985 vols ± 200 $

* En 1985 Méfaits aux biens publics ou privés

Direction générale des services correctionnels

Mandat

La Direction générale des services correctionnels a reçu le mandat d'appliquer la **Loi sur la probation et les établissements de détention** et les règlements s'y rattachant, ainsi que certains articles de la **Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus** relatifs à la surveillance des personnes libérées conditionnellement. Elle est responsable des services correctionnels pour adultes qui relèvent du gouvernement du Québec.

Elle a pour fonctions principales d'assurer la garde des personnes incarcérées dans les centres de détention du Québec, d'assister les cours de justice et la Commission québécoise des libérations conditionnelles dans l'exercice de leurs pouvoirs en matière de sentence et de libération conditionnelle, de fournir à la clientèle contrevenante des services de probation, ainsi que de promouvoir la participation de la communauté à la prévention de la récidive et à la réinsertion sociale des personnes délinquantes.

Rôle des unités administratives

La **Direction de la détention** administre les sentences d'incarcération en poursuivant deux objectifs: assurer la garde des personnes qui lui sont confiées par les tribunaux et faciliter leur réinsertion sociale; et pourvoir aux besoins des personnes incarcérées et assurer leur comparution devant le tribunal.

Pour atteindre ces objectifs, elle normalise les aspects sécuritaires, les procédures administratives et l'équipement des établissements de détention; elle contrôle et coordonne les transferts entre ces établissements. Elle assure la présence, la qualité et l'efficacité des services professionnels dans les établissements de détention et l'évolution, le suivi et l'implantation des programmes institutionnels. Elle élabore et supervise l'application de programmes d'entraînement pour le personnel des établissements de détention et est responsable de la coordination et du contrôle des activités de ces établissements. Enfin, elle s'assure de l'implantation et de la supervision, dans chaque établissement, d'un comité de discipline, d'absence temporaire et de travail rémunéré, tel que le requiert la **Loi sur la probation et les établissements de détention et les règlements**.

Le rôle de la **Direction de la participation communautaire** consiste à assurer et à supporter la contribution des citoyen(ne)s et de la collectivité aux objectifs du ministère du Solliciteur général en matière de services correctionnels.

Préoccupée d'établir une complémentarité entre les actions de la communauté et celles du Ministère, la Direction vise d'une façon générale à:

— promouvoir l'intervention communautaire dans l'élaboration des politiques d'administration de la justice, en ce qui a trait à la prise en charge de la personne contrevenante et de la prévention de la récidive;

— supporter l'action de la communauté dans ses efforts d'organisation et de distribution des services aux personnes contrevenantes et aux victimes d'actes criminels;

— coordonner et concerter les réflexions et interventions des différents agent(e)s gouvernementaux ainsi que des ressources communautaires, au niveau de chaque région, en vue d'actions harmonisées et planifiées.

Le mandat de la **Direction de la probation** découle principalement de trois lois: la **Loi sur la probation et les établissements de détention**, la **Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus** et la partie XX du **Code criminel** (articles 662 à 667).

À l'intérieur des limites de ce cadre juridique, elle assiste les cours de justice et la Commission québécoise des libérations conditionnelles dans l'exercice de leurs pouvoirs en matière de sentence et de libération conditionnelle. Elle veille à ce que soient effectuées les enquêtes présentencielles demandées par les tribunaux et les enquêtes prélibératoires demandées par la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Elle assure également la surveillance des adultes qui font l'objet d'une mesure probatoire ou d'une libération conditionnelle.

La **Direction de la gestion** exerce principalement un rôle de support et de conseil auprès du sous-ministre associé et des gestionnaires des Services correctionnels. Elle assure la coordination des opérations concernant la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques.

Le **Service de planification et de recherche** participe à l'élaboration des orientations, des objectifs et des politiques générales des Services correctionnels. Il effectue des études, des analyses et des recherches concernant le milieu correctionnel.

Réalisations

La gestion de l'incarcération

— Développement organisationnel et gestion des ressources

Au cours de l'année 1986-1987, la Direction de la détention s'était fixée comme objectif de consolider ou de mettre en place différents programmes, politiques et interventions en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières et de gestion de l'incarcération.

Les objectifs de développement des ressources humaines prévus pour 1986-1987 concernant le personnel oeuvrant en milieu de détention ont été réalisés. La Direction de la détention a aussi élaboré un programme d'aide pour ses employé(e)s.

La politique d'évaluation du rendement des ressources humaines de la Direction a été officialisée et son implantation a débuté en 1986.

Enfin, des interventions spécifiques en matière de développement organisationnel ont été réalisées dans cinq établissements de détention.

Au niveau des ressources matérielles et financières, les programmes de réaménagement des établissements et les différents projets de construction ont fait l'objet d'études de besoins et sont en cours de réalisation, tandis que d'autres sont terminés. En ce qui concerne les incidences de la **Loi sur la santé et sécurité au travail**, des programmes de prévention ont été mis sur pied. Enfin, la Direction a collaboré à la préparation du dossier qui a permis l'adoption de **La loi et du règlement concernant l'administration des fonds au bénéfice des personnes incarcérées**.

— Services à la clientèle

Par rapport aux services offerts à la clientèle en détention, plusieurs améliorations ont été apportées aux conditions de vie en détention suite aux recommandations contenues dans le Rapport du Protecteur du citoyen et celui de la Commission des droits de la personne. Un suivi soutenu est assuré dans ce dossier. Les politiques relatives à l'accueil de la personne incarcérée, au plan de séjour de la personne prévenue et, aux programmes de santé et d'activités ont été développées en cours d'année; le processus de validation et d'implantation de ces politiques en milieu carcéral a été amorcé.

Secteur de la probation

Tout comme par les années antérieures, une des principales réalisations de la Direction de la probation a été de maintenir sa production tant au plan qualitatif que quantitatif et ce, dans un contexte de plus en plus difficile.

Dans le but de diversifier et d'améliorer les services aux justiciables, la Direction de la probation a procédé à la mise en application de la politique intitulée « l'information, aide et conseil » aux contrevenant(e)s. De plus, elle a été interpellée de façon significative pour la conception et la programmation de plusieurs recommandations du Rapport sur les solutions de rechange à l'incarcération comme la surveillance intensive, les programmes Alcofrein et Alcofrein Plus. Elle a aussi contribué à mettre en oeuvre diverses politiques ministérielles en matière de violence conjugale en sensibilisant les agents de probation à ces politiques et en les invitant à s'y conformer en matière d'intervention. Enfin, des améliorations ont été apportées à la fonction de liaison avec la cour et avec les autres intervenants afin de dispenser des services meilleurs à la clientèle.

Au plan organisationnel, la Direction de la probation a terminé le processus de mise en place des directions locales et a mené à terme plusieurs autres dossiers tant au niveau directionnel qu'interdirectionnel.

Un plan de relance du programme des travaux communautaires ainsi qu'un rapport sur le bénévolat faisant état de l'utilisation possible des bénévoles dans les diverses activités de la Direction ont été élaborés.

Enfin, en ce qui a trait aux ressources humaines, une attention toute particulière a été accordée à la qualité de vie au travail.

Le domaine de la participation communautaire

La Direction de la participation communautaire a consolidé et développé son réseau d'hébergement communautaire. L'utilisation des ressources d'hébergement communautaires est passée de 127 086 jours/séjours en 1985-1986 à 136 700 jours/séjours en 1986-1987, soit une augmentation de 11 %.

Les activités de réinsertion par le travail ont été favorisées par une augmentation de 3,5 % de la masse salariale accordée aux ateliers sous contrat. Le coût moyen par jour de stage dans les ateliers de réadaptation par le travail s'est maintenu sensiblement au même niveau qu'en 1985-1986, soit environ 26 $.

La Direction a poursuivi la mise en oeuvre de la politique-cadre des services de santé dans les Services correctionnels.

La consolidation des opérations du programme de travaux compensatoires a été effectuée. En particulier, un projet de recherche évaluative de ce programme a été confié à l'Université de Montréal.

La signature de contrats avec divers organismes a permis de demeurer actif dans la communauté, notamment au niveau de la réinsertion sociale, du bénévolat, des soins psychologiques et psychiatriques, du traitement des toxicomanes et des arts carcéraux.

Les activités de support et d'animation se sont poursuivies dans les comités de concertation des intervenants judiciaires, correctionnels et communautaires. Un rapport concernant quatre années de concertation régionale à travers différentes régions du Québec a été produit.

La Direction a collaboré étroitement avec le comité sur les alternatives à l'incarcération. Un projet de politique concernant les mesures d'encadrement en milieu ouvert a été élaboré.

Organisation administrative

La Direction de la gestion a poursuivi le développement des systèmes informatiques collectifs DACOR (dossiers administratifs correctionnels) et GERCOR (gestion des ressources correctionnelles).

Planification et recherche

Un rapport de recherche réalisé par l'Université du Québec à Montréal et s'intitulant « Prisons et prisonniers: une analyse de la détention provinciale québécoise durant la dernière décennie », a été déposé.

Plusieurs documents présentant des problématiques et proposant des stratégies d'action concernant les Services correctionnels ont été réalisés.

Orientations

Afin d'accomplir leur mandat et d'atteindre les objectifs fixés, les Services correctionnels du Québec évalueront leurs activités de façon à réajuster leurs interventions actuelles et en développer, au besoin, de nouvelles. Ainsi, il faudra travailler avec une clientèle présentant des problématiques de plus en plus variées, un volume de demandes croissant dans certains programmes, tout en maintenant une intervention de qualité adaptée à la clientèle et en développant des approches nouvelles. Pour relever ces défis, trois principes d'action guideront les interventions:

— Réaliser la mission de la Direction générale

en s'assurant que toutes les interventions et activités convergent vers l'atteinte des objectifs fixés.

— Atteindre l'équilibre budgétaire

en allouant et administrant les crédits disponibles en fonction des services planifiés en début d'exercice financier;

en prévoyant, s'il y a lieu, les modes de financement dans le cas de projets de développement de services non planifiés mais essentiels.

— Réduire l'écart entre la demande et la capacité opérationnelle

en connaissant mieux la clientèle;

en dispensant des services adaptés aux besoins;

en développant, s'il y a lieu, de nouveaux programmes;

en se concertant avec l'ensemble des intervenants du système de justice pénale;

en impliquant la communauté dans la prestation de services.

De façon plus spécifique, les membres du Comité de direction des Services correctionnels du Québec donneront priorité à certains dossiers qui devraient permettre d'actualiser la mission de l'organisation. En 1987-1988, une attention particulière sera apportée:

- à l'élaboration d'un cadre de planification de la capacité correctionnelle;
- au développement d'une stratégie de développement organisationnel;
- à la mise en oeuvre de certaines recommandations du rapport sur les solutions de rechange à l'incarcération;
- à la signature d'un protocole d'entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et les Services correctionnels du Québec sur le partage des responsabilités en matière de services de santé et de services sociaux;
- à l'implantation du système DACOR (système de gestion des dossiers administratifs correctionnels);
- à la visibilité plus grande des réalités et réalisations des Services correctionnels du Québec;
- au suivi des dépenses des Services correctionnels du Québec;

- à l'élaboration d'une stratégie d'action améliorant la qualité de vie au travail pour l'ensemble du personnel des Services correctionnels.

Ressources humaines et financières

Effectifs	1985-1986	1986-1987*	Variation
Réguliers	2 549	2 468	(3,2 %)
Occasionnels	156	156	0

Budget	1985-1986*	1986-1987**
Détention	83 228,6	82 294,3
Participation communautaire & Planification	10 333,9	10 202,4
Probation	8 034,3	8 083,1
Bureau du sous-ministre & Gestion	1 937,5	940,2
TOTAL	**103 534,3**	**102 150,0**

* Commission Parlementaire de la Justice. Étude des crédits 1986-1987

** Dépenses d'après l'administration du ministère du Solliciteur général

Données statistiques

Moyenne quotidienne des personnes incarcérées

	1985-1986	1986-1987
Prévenu(e)s	837,85	868,07
Condamné(e)s	1 790,47	1 721,91
Total	**2 628,32**	**2 589,98**

Comparaison des services de probation pour 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987

Année	R.P.S. faits[1]	Probation Cas reçus[2]	R.E.P. faits[3]	Libération conditionnelle[4] Cas reçus	Enquêtes diverses[5]	Travaux communautaires[6]
1984-1985	3 213	3 651	313	999	1 040	779
1985-1986	3 305	3 787	148*	967	897	1 123
1986-1987	3 417	3 931	141	1 235	752	1 005

1 Rapports présentenciels

2 Ordonnances de probation avec surveillance — nouveaux cas reçus

3 Rapports d'évaluation prélibératoire

4 Surveillance des personnes en libération conditionnelle — nouveaux cas reçus

5 Comprend les rapports supplémentaires, les enquêtes sociales, les rapports complémentaires et d'admissibilité (pour les travaux communautaires) et les rapports spéciaux (pour la C.Q.L.C.).

6 Les ordonnances de probation comportant des travaux communautaires sont déjà incluses dans les ordonnances de probation avec surveillance.

* Note explicative: La réduction entre 1984-1985 et 1985-1986 s'explique par la modification de la politique sur la transmission de l'information à la C.Q.L.C. dans certaines régions.

Comparaison de l'utilisation des ressources communautaires selon le nombre de clients référés dans les différentes catégories de services en 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987

Année	Ressources d'hébergement communautaire	Ateliers de réinsertion par le travail	Ressources spécialisées[1] A B	Ressources professionnelles[2]
1984-1985	2 276	314	503 + 80 = 583	889
1985-1986	2 442	508	583 + 84 = 667	902
1986-1987	2 454	547	576 + 74 = 650	928

1 Clientèle référée à (A) l'Institut Philippe-Pinel et au (B) Centre d'accueil le Portage.

2 Évaluations psychiatriques et psychologiques.

Comparaison de l'utilisation des ressources communautaires selon le nombre total de différents services rendus en 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987

Année	Nombre de jours séjournés dans les ressources d'hébergement communautaire	Nombre de jours séjournés dans les ateliers de réinsertion par le travail	Nombre de jours séjournés à l'Institut Pinel	Nombre de jours séjournés au Centre d'accueil Portage
1984-1985	116 860	14 613½	3 100	7 768
1985-1986	127 365	17 211	3 423	7 886
1986-1987	135 613	14 803	2 680	7 378

Coût moyen des différents services correctionnels dispensés ou payés par les services correctionnels du Québec

Type de service	Coût moyen par jour ($) 1984-1985	1985-1986	1986-1987
Établissement de détention[1]	86,48	82,79	87,72
Centre résidentiel communautaire	39,10	41,66	43,20
Atelier de réinsertion par le travail	26,23	26,38	28,71
Centre d'hébergement	27,96	29,15	30,02
Foyer d'accueil	16,70	17,20	18,80
Centre d'accueil Portage	47,59	47,59	49,78
Surveillance de probation[2]	2,24	2,55	2,67
Surveillance de libération conditionnelle	4,48	5,10	4,94

1 Le coût moyen par jour est calculé à partir des dépenses totales divisées par le nombre de jours/séjour excluant les absences temporaires. Ce coût inclut les transferts et les comparutions.

2 Inclut la surveillance de travaux communautaires.

Direction de la vérification interne

Mandat

La Direction de la vérification interne est placée sous l'autorité immédiate du sous-solliciteur général. Elle doit, par la réalisation des activités et opérations de vérification, s'assurer que la haute Direction du Ministère possède des renseignements suffisants pour rendre compte des deniers publics dont elle a la responsabilité et pour prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources.

À cette fin, elle examine de façon systématique et indépendante toutes les opérations du Ministère, de façon à fournir aux autorités concernées un retour d'information impartial sur l'économie, l'efficience et l'efficacité des pratiques de gestion et des contrôles internes.

Réalisations

Au cours de l'exercice 1986-1987, la Direction de la vérification interne a effectué une vérification à la Direction des services de sécurité et de protection de la Direction générale de la sécurité publique.

Un second mandat a porté sur la vérification du système informatique de gestion de la flotte automobile de la Sûreté du Québec. La Direction y a participé, à titre de support en vérification informatique, à la demande du Service de vérification interne de la Sûreté du Québec.

Un troisième mandat, réalisé à la demande de la Régie des permis d'alcool du Québec, a porté sur la vérification du nouveau système informatique en développement. Cette vérification sera terminée au cours du prochain exercice.

Orientations

En 1987-1988, la Direction de la vérification interne doit se réorganiser suite au fractionnement du Ministère.

Elle devra ainsi mettre en place la politique ministérielle en matière de vérification interne, produire ses plans de vérification, annuel et à long terme, et élaborer sa méthode de vérification.

Elle devra également élaborer et mettre en place les outils nécessaires à son fonctionnement et à sa gestion.

Finalement, la Direction de la vérification interne entend terminer le mandat en cours à la Régie des permis d'alcool du Québec et, après quoi, débuter l'application de son plan de vérification.

Le Service de la planification

Mandat

Le Service de la planification, en collaboration avec les directions générales, conseille et assiste le sous-solliciteur général lors de l'élaboration des orientations et des priorités du Ministère dans les matières que lui confie la loi.

Parmi ses responsabilités, on retrouve: les recommandations des orientations à établir en matière de planification et d'évaluation; la mise en place, au niveau ministériel, des informations de gestion requises aux fins de planification; l'intégration des résultats des activités de la planification et de l'évaluation dans une perspective ministérielle; et la réalisation d'études de prospectives dans les différents domaines connexes à la mission du Ministère.

Réalisations

En 1986-1987, les activités du Service de planification ont eu trait à l'étude du fractionnement du Ministère, au développement d'une méthodologie en matière d'évaluation de programmes, à la participation au groupe de travail sur la rénovation de l'organisation policière et à la participation au sein de l'unité de coordination sur le programme pilote en matière de contrôle du transport routier.

Une personne a été détachée du Service de l'évaluation de juin 1986 à mars 1987 pour participer activement au groupe de travail sur la rénovation de l'organisation policière. Sa participation a porté sur l'étude de l'environnement externe au niveau du document sur la planification stratégique, à la précision d'options de modifications possibles et à certaines études d'impacts concernant l'avant-projet de Loi.

À la fin de février 1987, une personne a été mandatée pour participer au sein de l'unité de coordination du programme pilote en matière de contrôle du transport routier. À ce titre, elle devait cerner les problématiques des divers intervenants concernant le domaine du contrôle routier, bien identifier les attentes des divers intervenants en accord avec les objectifs du programme susmentionné, aider à la définition des mécanismes de collecte et de transmission des informations, participer à la mise sur pied d'une banque de données, développer des indicateurs de performance et d'efficacité, analyser les résultats du programme et faire des propositions aux autorités concernées.

Orientations

Durant l'année 1987-1988, le Service de planification prévoit développer son expertise, offrir des activités de support, procéder à l'élaboration de politique et participer à certaines études « ad hoc ».

Son personnel assistera au colloque organisé par le Centre pour le développement de la productivité dans le secteur public et y présentera une conférence intitulée « L'évaluation des services correctionnels québécois: présentation et réflexions méthodologiques ».

Le Service de la planification maintiendra ses contacts avec l'extérieur du ministère afin de développer son expertise et répondra, le cas échéant, aux besoins des directions générales dans le domaine de l'évaluation.

Les efforts des membres du Service porteront notamment sur la préparation d'une politique ministérielle d'évaluation afin de définir le cadre général des activités en matière d'évaluation au ministère du Solliciteur général. Il s'agira alors de déterminer le champ d'application de l'évaluation, de le définir, d'exposer les objectifs de l'évaluation, de dégager les principes généraux, de privilégier une approche, de décrire le processus d'évaluation et de présenter le rôle des divers intervenants en la matière à l'intérieur du ministère du Solliciteur général.

Au niveau des études « ad hoc », on prévoit l'extension du programme pilote du contrôle du transport routier jusqu'à la fin décembre 1987, ce qui implique une poursuite de la participation du Service au sein du groupe interministériel sur le contrôle du transport routier. À l'intérieur de ce dossier oeuvre un groupe de recherche dont le

Service fait partie, qui devra procéder à une démarche stratégique incluant un diagnostic commun, la détermination de cibles opérationnelles et le développement d'un système d'information de gestion. Ce groupe procédera également à d'autres études dont notamment l'évaluation du programme pilote.

Concurremment à toutes ces activités de planification et d'évaluation, le Service de planification élaborera et mettra en place les outils nécessaires à son fonctionnement et à sa gestion.

Sûreté du Québec*

Mandat

Sous l'autorité du Solliciteur général, la Sûreté du Québec est chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique sur tout le territoire du Québec, de prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec, et d'en rechercher les auteur(e)s. À cet effet, elle maintient un service central de renseignements qu'elle met à la disposition des autres corps de police.

Ses fonctions l'amènent également à collaborer, avec des organismes spécialisés, à la réinsertion sociale des personnes délinquantes et à divers programmes de sécurité routière.

Elle fournit des services aux municipalités qui n'ont pas de corps policier, tout en prêtant assistance aux corps policiers municipaux, lorsque la situation le requiert.

De plus, en raison de la **Convention de la Baie James et du Nord québécois**, la Sûreté s'est vu confier, par le Solliciteur général, le mandat de poursuivre l'organisation des services de protection policière chez les Cris de la Baie James et les Inuit du Nord québécois.

Enfin, la Sûreté du Québec assure la sécurité à l'Assemblée nationale.

Rôle des unités administratives

Changements apportés à l'organisation

Au cours de l'année 1986, la Sûreté du Québec a entrepris la réorganisation de sa structure administrative de façon à l'adapter à ses nouvelles orientations et à optimiser l'utilisation de ses ressources dans le cadre de sa mission.

Entre autres, tous les services reliés à la protection des citoyens ont été regroupés sous la Direction de la surveillance du territoire. L'aspect spécialisé des enquêtes criminelles et les supports techniques nécessaires à leur réalisation ont été concentrés sous la Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques.

Les changements structuraux apportés aux directions ont été étendus à des degrés divers aux districts.

La structure de la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec est dirigée par le Directeur général. Celui-ci commande et administre la Sûreté. Il est secondé par quatre directeurs généraux adjoints, un contrôleur général des ressources humaines et un contrôleur des ressources financières et matérielles.

La **Direction des ressources humaines** agit à titre de direction conseil et de soutien. Cette Direction est responsable de la conception, l'élaboration et la mise en application de l'ensemble des politiques, pratiques, mesures administratives et contrôles relatifs à la gestion des ressources humaines.

À cette fin, elle fournit l'assistance requise au bon fonctionnement de la Sûreté en développant et administrant des services spécialisés en matière de dotation, de relations de travail, de formation et perfectionnement, de rémunération et avantages sociaux et enfin de communications internes.

La **Direction des ressources financières et matérielles** est responsable de la réalisation des activités reliées au budget des dépenses, au contrôle et à la comptabilisation des revenus et recettes; de la conception, de l'élaboration et de la mise en place de politiques financières, de l'analyse financière, ainsi que du soutien aux unités du Grand quartier général (G.Q.G.) et des districts via les bureaux administratifs.

De plus, cette Direction est responsable de la gestion de l'approvisionnement en biens et services, des immeubles, du parc de véhicules, des télécommunications, des services d'impression et de reproduction, ainsi que du contrôle de la gestion financière.

La **Direction de la surveillance du territoire** a l'autorité hiérarchique sur les 9 districts et les 107 postes pour l'exécution de la mission policière, en tenant compte de l'autorité fonctionnelle accordée aux autres directions.

De plus, elle développe et maintient des services spécialisés en matière de mesures d'urgence, d'interventions tactiques, de sécurité routière et de contrôle routier, de relations communautaires, de prévention du crime et des accidents de circulation,

* La Sûreté du Québec publie un rapport d'activités à l'intérieur duquel les personnes intéressées peuvent retrouver des informations supplémentaires.

de police autochtone, de permis, de sécurité des immeubles, de détention, ainsi que de gestion des dossiers opérationnels.

La **Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques**, à titre de direction conseil et de soutien, favorise la conduite efficace des enquêtes, développe et maintient des services spécialisés et a une autorité fonctionnelle en matière d'enquêtes et de renseignements criminels, de répression du banditisme, d'enquêtes de sécurité, de renseignements de sécurité, de moeurs, de drogues et stupéfiants, de jeux, d'application des lois sur les alcools, de surveillance physique, de surveillance électronique, d'identité judiciaire, de polygraphie et d'hypnose. Elle assume aussi la direction administrative du Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (BRQCO), au nom du Directeur général de la Sûreté.

La **Direction de la planification et de la technologie**, à titre de direction conseil et de soutien, fournit à la Sûreté l'expertise professionnelle et technique lui permettant d'améliorer la gestion de ses ressources. Plus spécifiquement, elle propose les orientations à prendre ; elle effectue les études et analyses organisationnelles permettant la mise à jour des plans d'organisation, conçoit et développe des systèmes, méthodes et procédés rationnels de travail, ainsi que des systèmes informatisés de gestion.

Réalisations

Les réalisations accomplies au cours de l'année 1986 sont venues confirmer la validité des stratégies d'intervention mises de l'avant et leur justesse pour régler d'une façon significative les nombreux problèmes touchant l'application des lois et règlements.

La criminalité

Les infractions criminelles rapportées à la Sûreté ou connues d'elle en 1986 s'élèvent à 64 443 soit une hausse de 5,6 % par rapport à 1985.*

Pour leur part, les assistances portées aux services policiers municipaux par la Sûreté sont au nombre de 9 031, soit une baisse de 6,8 % par rapport à l'année précédente.

Le taux de solution des infractions se situe à 50,7 % en augmentation de 3,1 points de pourcentage.

Les crimes avec violence représentent 8,2 % des statistiques criminelles et les crimes contre la propriété 53 %.

* Les données statistiques portent sur l'année de calendrier.

Les drogues et stupéfiants

Au cours de l'année 1986, la Sûreté a accru ses activités pour lutter contre les trafiquants de drogues et stupéfiants. À cet effet, plus de 400 membres des postes de la Sûreté ont été formés pour prendre des actions vis-à-vis les possesseurs et les trafiquants sur leur territoire.

En conséquence, le nombre d'activités entreprises par les membres est passé de 1 500 en 1985 à 2 109 en 1986, une hausse de 40,6 %. Les accusations portées ont augmenté de 73 % pour atteindre 3 447, le plus haut niveau de performance atteint depuis cinq ans.

La valeur des saisies a augmenté de façon significative, passant de 25 millions $ en 1985 à plus de 33 millions $ en 1986.

Notons également que 19 laboratoires de traitement de stupéfiants ont été démantelés suite à des opérations effectuées par la Sûreté.

Les lois sur les alcools

En matière d'application des lois sur les alcools, les activités entreprises ont augmenté de 57,4 % en 1986. L'accroissement des vérifications chez les détenteurs de permis ayant un effet préventif en lui-même a permis une diminution de 25 % des accusations portées pour un total de 3 232.

Enquêtes criminelles

En 1986, la Sûreté du Québec a poursuivi ses efforts dans le but de mettre à jour les activités illégales des bandes de motards criminalisées.

Si par les années passées, l'action de la Sûreté était concentrée sur un secteur précis, en 1986, son action s'est élargie à l'ensemble des bandes de motards criminalisées à travers tout le Québec.

La sécurité routière

En matière de sécurité routière, une diminution des accidents de la circulation et une augmentation significative des actions préventives sont à signaler.

Les accidents de la circulation

Les accidents de la circulation se chiffrent à 57 657 en 1986, comparativement à 61 522 durant l'année précédente. Cette baisse totale de 6,3 % s'est particulièrement traduite par la diminution de 26,9 % des accidents mortels. Au nombre de 583, ceux-ci ont connu une première diminution depuis 5 ans. Ils représentent 1 % du total des accidents.

Par rapport à 1985, les accidents avec blessés ont affiché une baisse de 9 % pour atteindre 12 124

et les accidents matériels ont régressé de 5,2 %, totalisant ainsi 44 950.

Les actions préventives

Les actions préventives concernant les infractions au **Code de la sécurité routière** et les infractions criminelles relatives à la conduite de véhicules ont connu leur meilleure performance depuis 1982.

Les constats d'infractions au **Code de la sécurité routière** ont affiché une forte hausse de 54,3 % s'élevant à 489 084. Les avis de 48 heures ont suivi la même tendance, s'accroissant de 55,2 % pour atteindre 340 138. Pour leur part, les poursuites criminelles se sont accrues de 13,4 % soit 16 336. Au total, ces 845 558 actions préventives représentent une hausse de 53,6 % comparativement à 1985.

Les statistiques de 1986 nous permettent d'affirmer que le ratio actions préventives/accidents de 14,7 à la Sûreté du Québec est conforme aux normes établies par l'Association internationale des chefs de police.

Les enquêtes sur des accidents majeurs

La Sûreté entend par accidents majeurs, les accidents mortels qui impliquent plusieurs victimes et pour lesquels, il pourrait y avoir des accusations criminelles portées contre le responsable à l'infraction.

En matière d'enquêtes sur ce type d'accident, une nouvelle orientation a été mise de l'avant par la formation de deux spécialistes. Ceux-ci ont enquêté sur 27 accidents majeurs qui ont entraîné des poursuites criminelles dans 20 cas.

Le transport routier

En ce qui concerne les lois et règlements sur le transport, 5 737 infractions ont été constatées. Au cours de l'automne, 134 membres ont reçu une formation pour devenir des personnes-ressources au niveau des postes de la Sûreté.

Autres activités

Les mesures d'urgence

La Sûreté du Québec est intervenue dans 103 cas de disparitions impliquant 186 personnes. Dans 86,6 % des cas, les personnes ont été retrouvées saines et sauves. La Sûreté est également intervenue dans 19 cas d'écrasements d'avions, 130 conflits de travail et 47 manifestations.

La Division de la protection des personnalités a été impliquée dans 123 événements et son mandat a consisté essentiellement à escorter des dignitaires.

Au cours de l'année, le Service des mesures d'urgence a élargi la fonction de patrouille en sécurité nautique à tous les districts pour répondre à l'augmentation constante des petites embarcations sur les cours d'eau du Québec. De plus, ce Service a préparé un cours de planification d'opérations en mesures d'urgence. Ce cours s'adresse à tous les officiers et à certains des sous-officiers susceptibles d'être impliqués dans une opération spéciale. À la fin de 1987, tous les membres concernés auront été formés.

La police autochtone

En avril 1986, la Sûreté a procédé à la mise en place d'une comptabilité distincte pour les unités autochtones affiliées afin d'être en mesure d'évaluer clairement les coûts relatifs à ces unités.

Dans le cadre du mandat confié à la Sûreté visant la création d'unités autochtones autonomes, une sixième communauté crie a franchi la deuxième phase du processus qui consiste en la supervision de leur administration financière avant d'en arriver à l'autonomie complète.

En ce qui a trait à la collaboration avec les forces policières autochtones non affiliées à la Sûreté, des cours de formation leur ont été dispensés dans les domaines suivants: alcootest, radar, tir, télémandat, stupéfiants et agressions sexuelles.

Le Service des permis

Le nombre de permis de port d'armes délivrés est passé de 7 315 en 1985 à 8 147 en 1986. Cette augmentation de 10,2 % est causée par le renouvellement des permis d'employés de compagnies spécialisées en transport blindé.

L'implantation de mesures plus strictes visant à interdire l'accès aux armes à feu aux personnes violentes ou irresponsables a eu comme résultat une hausse de 33,5 % des refus d'autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Actions humanitaires de la Sûreté

Conscient du rôle social que doit assumer un corps policier et dans le but de rapprocher la Sûreté de la population, le Directeur général, au cours de l'année 1986, a donné son appui à deux grandes activités à caractère humanitaire et a intensifié l'action entreprise auprès de la Société pour les enfants handicapés du Québec (S.E.H.Q.) depuis cinq ans.

Une des deux activités a consisté en une cueillette de fonds pour l'Association québécoise de la fibrose kystique. L'objectif avait été fixé à 100 000 $ et le total des sommes recueillies a atteint 268 607,51 $.

Comme deuxième activité, la Sûreté a secondé la Croix-Rouge afin qu'elle effectue une campagne de collecte de sang dans tous ses districts. Les résultats obtenus, soit près de 8 850 unités de sang, ont largement dépassé les objectifs visés.

L'action humanitaire de la Sûreté auprès de la Société pour les enfants handicapés du Québec s'est traduite par un accroissement de sa participation dans la réfection de plusieurs bâtiments du Camp Papillon. Quelques 200 bénévoles de la Sûreté ont rendu possible la réalisation de ce projet.

Orientations

La Sûreté doit continuer à travailler à court terme avec les ressources qu'elle a en place. Étant donné que les besoins sont sans cesse grandissants, elle devra mettre tout en oeuvre pour rendre disponibles ses ressources policières dans les opérations. Cela devrait être rendu possible par le développement de nouveaux systèmes d'information de gestion et par de nouvelles façons de répartir le personnel.

L'emphase sera principalement donnée au secteur de la sécurité routière et du transport routier par la mise en place de stratégies d'intervention en concertation avec les autres intervenants.

Dans le domaine de la criminalité, la lutte au banditisme et l'élaboration de plans de prévention axés sur la collaboration du public et visant à sécuriser les personnes âgées seront les priorités de la Sûreté.

Ressources humaines et financières

Effectifs	1985-1986	1986-1987	Variation
Réguliers			
— policiers	4 391	4 295	– 96
— fonctionnaires	1 031	1 012	– 19
Occasionnels	57	55[1]	– 2
Autochtones	23	28	5

Budget			
Crédits (000 $)	336 234,2	340 308,3	1,2 %
Dépenses (000 $)	332 019,0	339 538,3	2,3 %

[1] Un budget de 1 219 200 $ a permis de maintenir en poste environ 55 personnes.

V — Rapport sur l'application de la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics*

L'article 10 de la Loi mentionnée en titre oblige un organisme public dont la loi exige la production d'un rapport annuel de ses activités à donner, dans ce rapport, sous un rubrique particulière, un compte rendu sur l'application de cette loi dans les lieux qu'il occupe.

Comme le ministère du Solliciteur général doit, en vertu de sa loi constitutive, produire un rapport de ses activités, il doit donc faire état de l'application de la **Loi sur la protection des non-fumeurs** dans ses locaux.

La Loi n'étant entrée en vigueur que le 1er janvier 1987, les activités au ministère du Solliciteur général, du 1er janvier au 31 mars 1987, ont d'abord consisté en une sensibilisation des autorités à la Loi et ensuite à une définition des objectifs du Ministère relativement à cette même Loi.

Annexes

Annexe 1

Liste des lois appliquées par le Solliciteur général

État au 31 mars 1987

L.R.Q.	Recueil annuel	Titre	Totalité	Partie
A-8		**Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité**	x	
B-6		**Loi sur les bombes lacrymogènes**	x	
C-24.1		**Code de la sécurité routière**[1]		x
c.91	1986	**Code de la sécurité routière**[2]		x
C-28		**Loi sur les coffrets de sûreté**	x	
C-37.2		**Loi sur la Communauté urbaine de Montréal**[3]		x
E-8		**Loi concernant les enquêtes sur les incendies**	x	
E-22		**Loi sur les explosifs**	x	
I-8.1		**Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques**	x	
L.1.1		**Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus**	x	
c.86	1986	**Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives**[4]	x	
P-9.1		**Loi sur les permis d'alcool**	x	
P-13		**Loi de police**	x	
P-26		**Loi sur la probation et sur les établissements de détention**	x	
P-31		**Loi sur la propriété des bicyclettes**	x	
R-0.2		**Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès**	x	
R-14		**Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec**	x	
S.R.Q. 1964, c.45		**Loi de tempérance**	x	
V-6.1		**Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik**[5]		x

1 Dispositions relatives à la surveillance de la circulation.

Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.1), art. 565.

2 Dispositions relatives à la surveillance de la circulation.

Code de la sécurité routière (1986, c.91), art. 647.

Le Code de la sécurité routière (1986, c.91) portera le numéro de chapitre C-24.2 dans le recueil des Lois refondues du Québec.

3 Dispositions relatives au service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., c. C-37.2), aa. 187 à 202, particulièrement l'article 190.

4 Dans le recueil des Lois refondues du Québec, la **Loi sur le ministère du Solliciteur général et modifiant diverses dispositions législatives** (1986, c.86) portera le titre et le numéro de chapitre suivant « **Loi sur le ministère du Solliciteur général** (L.R.Q., c.M-31.01) ».

5 Section consacrée à la police

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1), aa. 369 à 377, particulièrement l'article 377.

Annexe 2

Liste des règlements adoptés en vertu de lois ou de parties de lois appliquées par le Solliciteur général

État au 31 mars 1987

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Numéro	Page de publication des règlements nouveaux dans la *Gazette officielle du Québec*
Agence d'investigation ou de sécurité (Loi sur les) L.R.Q., c. A-8		
Application de la loi	R.R.Q., c.A-8, r. 1	1-253
Communauté urbaine de Montréal (Loi sur la) L.R.Q., c. C-37.2		
Déontologie et discipline des policiers de la CUM	R.R.Q. c.C-37.2, r.1	3-689
Enquête sur les incendies (Loi concernant les) L.R.Q., c. E-8		
Tarif relatif aux recherches et aux enquêtes sur les incendies	D-1377-83	1983, G.O. 2, 2796
Explosifs (Loi sur les) L.R.Q., c. E-22		
Application de la loi	R.R.Q., c.E-22, r. 1	5-327
Libération conditionnelle des détenus (Loi favorisant la) L.R.Q., c. L-1.1		
Libération conditionnelle des détenus	R.R.Q. c.L-1.1, r. 2	6-709
Permis d'alcool (Loi sur les) L.R.Q., C. P-9.1		
Délivrance et exploitation des permis « Terre des hommes » et « Parc Olympique »	D.494-82	suppl. 1006
Districts judiciaires qui forment les divisions de la Cour d'appel aux fins de la **Loi sur les permis d'alcool**	R.R.Q., c. P-9.1, r. 2	7-819
Certains documents relatifs à la loi	Décision 1982-04-19	suppl. 1007
Certains droits exigibles en vertu de la loi	R.R.Q., c.P-9.1, r. 4	7-823
Droits et frais payables en vertu de la loi	R.R.Q., c.P-9.1, r. 5	7-825
Normes d'aménagement des établissements	D. 1989-82	1982, G.O. 2, 3936
Permis d'alcool	Décision 1983-08-05	1983, G.O. 2, 3755
Procédure applicable devant la Régie	R.R.Q., c.P-9.1, r. 7	7-833
Promotion de la vente et publicité des boissons alcooliques	R.R.Q., c. P-9.1, r. 8	7-837

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Numéro	Page de publication des règlements nouveaux dans la *Gazette officielle du Québec*
Police (Loi de) L.R.Q., c. P-13		
Archives de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux concernant le personnel policier	R.R.Q., c. P-13, r. 1	7-943
Copies certifiées des témoignages reçus de la Commission de police	R.R.Q., c. P-13, r. 2	7-945
Décorations et citations décernées aux policiers ou à toute personne ou organisme	R.R.Q. c. P-13, r. 3	7-947
Déontologie et discipline des membres de la Sûreté du Québec	D. 467-87	1987, G.O. 2, 1809
Certaines dérogations aux règles d'admissibilité pour devenir membre de la Sûreté	R.R.Q., c. P-13, r. 4	7-951
Échelle indicative de traitements pour le directeur d'un corps de police municipal et pour les membres non salariés au sens du **Code du travail** d'un corps de police municipal ainsi que fonctions normalement exercées par un directeur d'un corps de police municipal	R.R.Q., c. P-13, r. 6	7-955
Formules utilisées par la Sûreté du Québec et les corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 8	7-963
Identification des véhicules de la Sûreté du Québec	R.R.Q., c.P-13, r. 9	7-967
Identification des véhicules des corps de police municipaux	R.R.Q., c.P-13, r. 10	7-969
Insignes des constables spéciaux exerçant les fonctions de surveillants routiers pour le ministère des Transports	R.R.Q., c., P-13, r. 11	7-973
Insignes des sous-officieers, agents et cadets de la Sûreté du Québec	R.R.Q., c.P-13, r. 12	7-975
Niveau de scolarité et cours de formation policière exigibles et autres qualités requises pour devenir directeur d'un corps de police municipal	Décision 1982-11-12	
Normes d'embauche des agents et cadets de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux	D. 1659-86	1986, G.O. 2, 4485
Rapports des membres de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux avec les ressortissants étrangers en détention	R.R.Q., c. P-13, r. 17	7-995

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Numéro	Page de publication des règlements nouveaux dans la *Gazette officielle du Québec*
Tarif des frais exigibles des municipalités en vertu de l'article 64.3 de la loi	D. 1692-85	1984, G.O. 2, 1558
Uniformes des corps de police municipaux	R.R.Q., c. P-13, r. 18	7-997
Probation et sur les établissements de détention (Loi sur la) L.R.Q., c. P-26		
Établissements de détention	R.R.Q., c. P-26, r. 1	8-043
Travaux communautaires	D. 146-86	1986, 568
Recherche des causes et circonstances des décès (Loi sur la) L.R.Q., c. R-0.2		
Critères et procédures de sélection des personnes aptes à être nommées coroners	D. 2110-85	1985, 6061
Tarif relatif aux recherches et aux enquêtes des coroners	D. 1376-83	1983, 2794

Annexe 3

Liste des principaux services offerts à la population du Québec par le ministère du Solliciteur général

État au 31 mars 1987

Entité administrative/services offerts	Localisation des services
1. Sûreté du Québec	
• Assistance à toute la population	
— dans tous les cas où votre vie, vos biens ou votre sécurité sont menacés (accident d'automobile ou bateau, chantage, fraude, vol, attentat contre votre personne).	Le poste de la Sûreté du Québec, le plus près de chez vous.
• Information	
— sur les programmes de prévention du crime;	
— sur les programmes de sécurité routière;	
— sur la sécurité nautique;	
— sur les drogues.	
• Délivrance	
— d'une autorisation d'acquisition d'arme à feu;	
— d'un permis de possession et de transport d'arme à utilisation restreinte;	
— des permis généraux de dépôt, de vente et de transport d'explosifs;	
— d'un permis pour agent de sécurité;	
— d'un écrit attestant l'absence d'antécédents judiciaires.	
2. Direction générale des services correctionnels	
• Administration	
— des sentences d'incarcération des personnes condamnées à des peines de moins de deux ans. Il y a, au Québec, 24 établissements de détention qui accueillent annuellement plus de 35,000 personnes. La population moyenne quotidienne y est de 2 590 personnes;	
— des sentences de probation; il y a eu au Québec l'an dernier plus de 3 900 nouveaux cas d'ordonnance de probation avec surveillance, dont un millier comportait une condition d'effectuer des travaux communautaires;	
— des programmes de travaux compensatoires pour les contrevenants qui sont incapables de payer une amende à la suite d'une infraction commise à l'encontre des lois et règlements.	
• Garde	
— des personnes incarcérées en attente de leur procès ou de leur sentence.	
• Assistance	
— aux cours de justice et à la Commission québécoise de libérations conditionnelles en matière de sentence et de libérations conditionnelles. Il y a 37 bureaux de probation répartis partout au Québec où travaillent plus de 150 agents de probation.	

Entité administrative/services offerts	Localisation des services
• Coordination et soutien	
— assurés à plus d'une quarantaine d'organismes qui donnent des services spécialisés aux personnes en libération conditionnelle, en détention et en probation.	Québec: (418) 643-3612 1200, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) G1V 4T4
3. Direction générale de la sécurité publique	
• Émissions des permis	Direction de la coordination et des services consultatifs 1, rue Notre-Dame est 10e étage Montréal (Québec) H2Y 1B6 Tél.: (514) 393-2801
— d'agence d'investigation ou de sécurité	
4. Direction des communications	
• Information	
— sur les lois, règlements et réalisations du ministère du Solliciteur général.	Direction des communications 1200, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) G1V 4T4 Tél.: (418) 644-6826
• Distribution	
— des publications disponibles au ministère du Solliciteur général	
5. Bureau du coroner	
• Recommandations	
— en vue d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.	Québec: (418) 643-1845
• Enquêtes	
— en vue de déterminer les causes de mortalité survenue dans des circonstances obscures ou violentes.	
6. Commission québécoise des libérations conditionnelles	
• Information	
— sur la libération conditionnelle	Québec: (418) 643-7301 Montréal: (514) 873-2230
7. Commission de police du Québec	
• Information	
— sur les pouvoirs et attributions de la Commission de police du Québec, à l'égard du public, des municipalités, des corps de police et de leurs membres;	Québec 2050, boulevard Saint-Cyrille ouest Sainte-Foy (Québec) G1V 2K8 (418) 643-7897
— sur les normes relatives à l'exercice de la fonction policière et à l'embauche des policiers.	
• Études ou enquêtes	
— sur l'efficacité des services dispensés par la Sûreté du Québec ou tout corps de police municipal;	Montréal 10, rue Saint-Antoine est Bureau 1410 Montréal (Québec) H2Y 1A2 (514) 873-4737
— visant à établir si une municipalité maintient des services de police adéquats;	
— sur la conduite de tout membre de la Sûreté du Québec, de tout policier municipal, constable spécial ou agent de la paix appartenant à une catégorie désignée par règlement du Gouvernement.	

Entité administrative/services offerts	Localisation des services
8. Régie des permis d'alcool du Québec	
• Délivrance de permis	
— de brasserie;	Région de Québec 1281, boul. Charest ouest Québec (Québec) G1N 2C9 Tél.: (418) 643-4392
— de taverne;	
— de restaurant;	
— de bar;	
— de club;	Région de Montréal 1, rue Notre-Dame est Montréal (Québec) H2Y 1B6 Tél.: (514) 873-3577
— d'épicerie;	
— de vendeur de cidre;	
— de réunion (événements spéciaux);	
— Terre des hommes (ventes de boissons alcooliques sur l'emplacement de l'Exposition universelle de 1967);	
— Parc Olympique (vente de boissons alcooliques sur l'emplacement du Parc Olympique.	